



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 26, n° 4

Statistiques de la criminalité au Canada, 2005

par Maire Gannon

Faits saillants

- En 2005, le taux global de criminalité a fléchi de 5 %. On a observé un recul de la plupart des types de crime, à l'exception des infractions graves que sont l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait armées, les voies de fait graves et le vol qualifié.
- Durant les années 1960, 1970 et 1980, le taux national de criminalité a augmenté, pour atteindre un sommet en 1991. Pendant le reste des années 1990, le taux de criminalité a fléchi puis s'est stabilisé quelque peu au début des années 2000.
- La baisse de la criminalité en général était attribuable principalement à la diminution des crimes sans violence, c'est-à-dire que les crimes contre les biens et les autres infractions au *Code criminel* ont reculé de 6 % et de 5 %, respectivement. Plus particulièrement, on a signalé une baisse marquée des introductions par effraction (-7 %), des vols de véhicules à moteur (-7 %), de la contrefaçon (-20 %) et des vols de moins de 5 000 \$ (-6 %).
- On a observé un repli des taux de criminalité dans toutes les provinces et dans les territoires. Les reculs provinciaux les plus importants ont été signalés au Manitoba (-8 %) au Nouveau-Brunswick (-8 %) et en Saskatchewan (-6 %).
- Après avoir bondi de 13 % en 2004, le taux d'homicides s'est accru de 4 % en 2005. On a dénombré 658 homicides cette année-là, soit 34 de plus qu'en 2004. Il s'agit du taux d'homicides le plus élevé depuis 1996. Les tentatives de meurtre étaient aussi à la hausse par rapport à l'année précédente (+14 %).
- En 2005, la police a signalé le premier recul de la contrefaçon en cinq ans. La baisse de 20 % pourrait s'expliquer par les nouveaux éléments de sécurité améliorés dont sont dotés les billets de banque les plus courants, notamment celle de 20 \$, qui rendent plus difficile la production illégale de monnaie de papier.
- Les infractions relatives aux drogues ont diminué pour la deuxième fois en trois ans (-6 %). Les infractions liées au cannabis, qui représentaient la majorité des infractions relatives aux drogues, ont chuté de 12 %.
- Le taux de criminalité adolescente, tel qu'il est mesuré par le nombre de jeunes officiellement inculpés et de jeunes dont l'affaire a été classée sans mise en accusation, a décliné de 6 %. La criminalité de violence chez les jeunes a reculé de 2 %, tandis que les crimes contre les biens commis par des jeunes ont fléchi de 12 %.
- Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) en 2003, la proportion des jeunes appréhendés qui ont été officiellement inculpés par la police a chuté de 56 % en 2002 (avant la LSJPA), à 43 % en 2005 (après la LSJPA).



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements pour accéder ou commander le produit

Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

ISSN 1205-8882

Ce produit n° 85-002-XPF au catalogue est aussi disponible en version imprimée standard au prix de 11 \$CAN l'exemplaire et de 100 \$CAN pour un abonnement annuel. La version imprimée peut être commandée par téléphone au 1 800 267-6677.

ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$CAN	78 \$CAN
Autres pays	10 \$CAN	130 \$CAN

Les prix ne comprennent pas les taxes sur les ventes.

Juillet 2006

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Les statistiques officielles de la criminalité ou, si l'on préfère, les données sur la criminalité déclarées par la police, peuvent servir à examiner l'étendue, la nature et les effets de la criminalité. Au Canada, on recueille systématiquement ces statistiques depuis 1962 dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). L'enquête permet de saisir les affaires criminelles réelles qui viennent à l'attention de la police, ainsi que celles qui ont été relevées à l'occasion d'enquêtes policières. Tous les services de police participent à l'enquête en acheminant au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) des données conformes à un ensemble de catégories et de définitions communes approuvées à l'échelle nationale. Cela permet d'évaluer non seulement les tendances à long et à court termes des crimes de violence et des crimes contre les biens, mais aussi les variations selon la province ou territoire et la région métropolitaine de recensement.

Pour mettre davantage en perspective l'étendue de la criminalité, on peut établir des comparaisons entre le Canada et son principal voisin et partenaire commercial, les États-Unis. Celles-ci peuvent être effectuées de manière sûre en examinant des catégories d'infractions comparables sur le plan méthodologique¹.

Le CCSJ tient à souligner la collaboration des services de police et de l'Association canadienne des chefs de police, qui ont rendu possible la réalisation du présent rapport.

Facteurs qui influent sur les taux de criminalité déclarés par la police

Les changements touchant les comportements criminels, c'est-à-dire les variations du nombre de personnes qui commettent des crimes, et l'évolution des interventions du système de justice pénale et de la réaction de la société face à certains comportements influent tous les deux sur les taux de criminalité. Les changements dans les comportements réels ou la perpétration de crimes ne surviennent pas isolément et sont associés à d'autres conditions sociales, économiques ou démographiques. En fait, des recherches antérieures indiquent qu'il existe une corrélation entre un grand nombre de facteurs et l'augmentation de la criminalité à certains moments ou dans des régions particulières.

Par exemple, une étude récente des tendances de la criminalité et de leur association avec des indicateurs socioéconomiques a révélé des liens entre certains facteurs et des types de crime donnés (Pottie Bunge, Johnson et Baldé, 2005). Plus particulièrement, les tendances des crimes imputables à des motifs financiers (p. ex. vols qualifiés, vols de véhicules à moteur, introductions par effraction) étaient en corrélation positive avec les fluctuations des taux d'inflation. L'incidence des taux d'inflation pourrait s'expliquer par la réduction du pouvoir d'achat de biens et services, l'incertitude quant à la situation financière future et l'attrait des activités criminelles illégales comme moyen d'obtenir des biens matériels qui s'ensuit. Les variations démographiques chez les 15 à 24 ans, le groupe d'âge le plus actif sur le plan criminel, ont influé sur un seul des crimes imputables à des motifs financiers : l'introduction par effraction. Enfin, il ressort de l'examen des tendances des homicides effectué dans le cadre de l'étude que l'évolution des taux de chômage et de la consommation d'alcool est associée aux variations de la fréquence des homicides.

L'évolution des interventions du système de justice pénale et des attitudes de la société à l'égard de certains actes peut également influencer de façon importante sur le nombre d'affaires criminelles déclarées par la police. La définition d'une nouvelle infraction, comme le harcèlement criminel, ou la modification d'une infraction existante peut entraîner un accroissement du nombre d'affaires criminelles portées à l'attention de la police. En

1. Une étude de faisabilité sur les comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis a été effectuée en 2001 afin d'examiner la comparabilité des définitions des infractions, des classifications et des règles de déclaration entre les programmes de déclaration uniforme de la criminalité des deux pays (Gannon, 2001). Grâce à cette étude, on a déterminé que sept types d'infraction pouvaient être comparés de façon fiable, sous réserve de quelques légères modifications ou de certaines mises en garde.

outre, les changements apportés aux pratiques d'application des lois ou les opérations spéciales visant certains types de crime ont des répercussions sur les taux des crimes correspondants, particulièrement dans le cas d'infractions qui ne font pas souvent l'objet d'une déclaration à la police. Les infractions relatives aux drogues et la prostitution sont des exemples d'infractions dont le taux de déclaration varie davantage en fonction du degré d'application de la loi par la police que des comportements proprement dits.

En outre, les différences entre les mécanismes de déclaration des services de police peuvent influencer sur le nombre d'affaires déclarées. Certains services de police disposent de centres d'appels auxquels la victime d'un crime peut s'adresser pour signaler l'acte criminel commis à son endroit, tandis que d'autres exigent que la victime vienne déclarer l'infraction en personne. Par conséquent, la facilité avec laquelle le public peut déclarer un crime peut déterminer si une affaire criminelle sera signalée à la police et déclarée dans le cadre du Programme DUC.

En ce qui concerne la société, la tolérance réduite du public face à certains types d'acte criminel, comme les agressions entre conjoints, peut faire grimper les taux de déclaration à la police et, par conséquent, le nombre d'affaires criminelles réelles faisant l'objet d'une enquête et d'une déclaration par la police. De même, le plus ou moins grand désir de la victime de s'adresser à la police peut se refléter dans les statistiques policières. Une façon de mesurer les taux de déclaration à la police consiste à examiner la source complémentaire de données sur la criminalité, à savoir les enquêtes sur la victimisation ou, si l'on préfère, l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation. Cette enquête saisit les incidents de victimisation, qu'ils aient été déclarés ou non à la police (voir l'encadré 1).

Encadré 1 : Enquête sociale générale sur la victimisation : une autre mesure de la criminalité

Au Canada, comme dans d'autres pays industrialisés, des enquêtes sur la victimisation servent également à mesurer la criminalité. Contrairement aux statistiques du Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, ces données sont obtenues au moyen d'une enquête téléphonique menée tous les cinq ans, dans laquelle on s'enquiert des expériences personnelles de victimisation des Canadiens de 15 ans et plus tout en leur demandant s'ils ont signalé ou non à la police les incidents dont ils ont été victimes.

L'Enquête sociale générale (ESG) permet de recueillir des données sur huit types d'infraction, dont quatre seulement (voies de fait, agression sexuelle, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur) peuvent faire l'objet de comparaisons directes avec les données du Programme DUC. Dans l'ensemble, les résultats de l'ESG révèlent que le taux de déclaration à la police a légèrement fléchi entre les deux dernières périodes d'enquête, chutant de 37 % en 1999 à 34 % en 2004 (Gannon et Mihorean, 2005). De plus, les résultats indiquent que le taux de déclaration à la police varie selon le type d'infraction et la région. En 2004, 34 % des incidents de victimisation avec violence ont été signalés à la police. Plus précisément, les taux de déclaration étaient de 39 % pour les voies de fait, de 8 % pour les agressions sexuelles et de 46 % pour les vols de biens personnels. Il convient de noter que plus de la moitié des incidents de violence non signalés n'avaient pas été portés à l'attention de la police parce que la victime estimait qu'il n'était pas suffisamment important. Il se peut, par conséquent, que l'infraction n'ait pas été assez grave pour en informer la police. D'autres raisons qui ont été invoquées pour ne pas avoir signalé l'incident à la police étaient notamment que la victime ne voulait pas que la police s'en mêle ou que la victime croyait que l'incident était une affaire personnelle. Les taux de déclaration à la police les plus élevés ont été enregistrés pour les types d'infraction contre les biens les plus graves, c'est-à-dire les introductions par effraction (54 %) et les vols de véhicules à moteur (49 %).

Encadré 2 : Principaux termes et définitions

Affaire criminelle

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Pour les affaires comptant plusieurs infractions, seule l'infraction la plus grave dans l'affaire est consignée. À l'exception du vol qualifié, les comptes des crimes de violence correspondent au nombre de victimes dans l'affaire, tandis que les comptes des crimes sans violence reflètent le nombre d'actes ou d'événements criminels.

Taux de criminalité

Nombre d'affaires signalées à la police pour 100 000 habitants. Les taux sont utilisés pour effectuer des comparaisons au fil du temps et entre les régions géographiques qui présentent des populations différentes. Le taux de criminalité englobe toutes les infractions au *Code criminel*, sauf les délits de la route et les infractions à d'autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues.

Auteur présumé

Toutes les personnes qui ont été identifiées par la police comme auteurs d'un crime ou contre qui il existe suffisamment de preuves pour déposer une accusation, qu'elles aient été inculpées officiellement ou non.

Personne dont l'affaire est classée par une mise en accusation

Personnes qui ont été officiellement inculpées ou contre qui la police a recommandé de porter une accusation.

Personne dont l'affaire est classée sans mise en accusation

Personnes qui n'ont pas été inculpées officiellement par la police, bien qu'il existe une preuve suffisante pour qu'elle puisse le faire. Cela peut se produire pour diverses raisons : la police a utilisé son pouvoir discrétionnaire et a décidé de ne pas porter d'accusation (p. ex. recours à des mesures extrajudiciaires dans le cas d'un jeune); le plaignant ne voulait pas que la police porte une accusation; l'auteur présumé était impliqué dans d'autres affaires dans lesquelles au moins une accusation a été déposée; ou l'auteur présumé est décédé ou avait moins de 12 ans.

Pour obtenir de plus de renseignements sur le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, consultez la section Méthodes à la fin du présent rapport.

Données sur la criminalité pour 2005

En 2005, la police a déclaré quelque 2,5 millions d'infractions au *Code criminel* (excluant les délits de la route et des infractions aux autres lois fédérales, telles que les infractions relatives aux drogues). De ce nombre, 12 % étaient des crimes de violence, 48 %, des crimes contre les biens et 40 %, d'autres infractions au *Code criminel*, comme un méfait, la contrefaçon, le fait de troubler la paix et la violation des conditions de la liberté sous caution (tableau 1). La répartition des types d'infraction a constamment évolué au cours des 25 dernières années. En 1980, les crimes de violence représentaient une faible proportion de l'ensemble de la criminalité (8 %), les crimes contre les biens, une plus forte proportion (65 %) et les autres infractions au *Code criminel*, une proportion moindre (27 %).

En outre, on a dénombré environ 119 000 délits de la route prévus au *Code criminel* (dont près des deux tiers étaient des affaires de conduite avec facultés affaiblies), plus de 92 000 infractions relatives aux drogues et plus de 31 000 infractions à d'autres lois fédérales (p. ex. la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*). Au total, la police a déclaré 2,7 millions d'affaires criminelles en 2005.

Il est important de noter qu'en effectuant des comparaisons entre les provinces ou les régions métropolitaines de recensement, ou au fil du temps, il faut tenir compte des limites des données DUC décrites dans la section Méthodes.

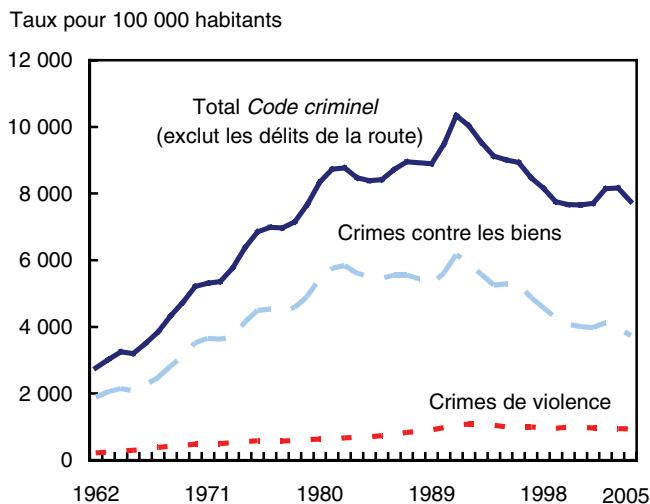
Tendances de la criminalité en 2005

Le taux de criminalité fléchit de 5 % en 2005

Le taux de criminalité a reculé de 5 % en 2005, surtout en raison de la baisse des crimes sans violence (figure 1). Les crimes contre les biens ont chuté de 6 %, alors que les autres infractions au *Code criminel* se sont inclinées de 5 %. Le taux de crimes de violence n'a pas varié, en dépit du plus grand nombre d'homicides et de tentatives d'homicide.

Figure 1

Le taux de criminalité a atteint un sommet en 1991



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Dans les années 1960, 1970 et 1980, le taux national de criminalité s'est accru, pour atteindre un sommet en 1991. Pendant le reste des années 1990, les taux de criminalité ont fléchi, puis se sont stabilisés quelque peu au début des années 2000. En 2005, le taux global de criminalité était comparable au taux enregistré en 2002 (tableau 2).

Les provinces et les territoires ont tous contribué au recul de la criminalité en 2005. Dans les provinces, les baisses les plus considérables ont été constatées au Manitoba (-8 %), au Nouveau-Brunswick (-8 %) et en Saskatchewan (-6 %).

Les taux de criminalité varient d'un bout à l'autre du pays

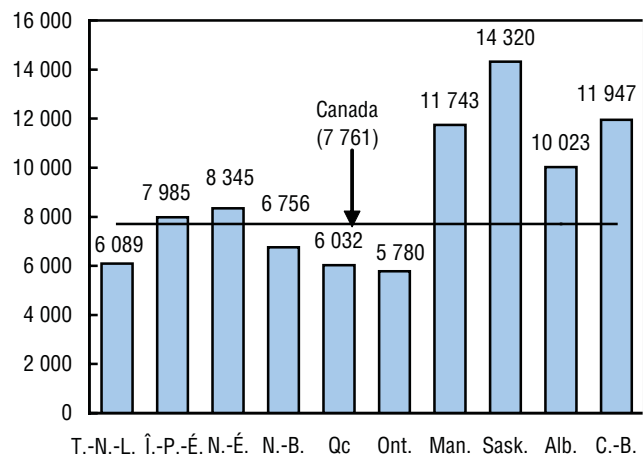
Les taux de criminalité varient sensiblement d'une région à l'autre. Avant 2002, les taux de criminalité ont toujours augmenté d'est en ouest. Depuis quelques années, cependant, l'Ontario et le Québec affichent des taux inférieurs à ceux de la plupart des provinces

de l'Atlantique. En 2005, cette tendance s'est accentuée, alors que l'Ontario et le Québec ont signalé des taux inférieurs à ceux de toutes les provinces de l'Atlantique (figure 2). Les provinces de l'Ouest ont continué de déclarer les plus importants taux provinciaux, alors que les trois territoires, conformément à la tendance dégagée dans les années antérieures, ont enregistré des taux beaucoup plus élevés que les provinces. Il convient de noter que les taux de criminalité dans les territoires peuvent fluctuer énormément d'année en année, car leur population est relativement faible.

Figure 2

Le Québec et l'Ontario affichent les taux de criminalité les plus faibles, 2005

Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les taux de criminalité provinciaux variaient de 5 780 affaires pour 100 000 habitants en Ontario à 14 320 affaires en Saskatchewan (tableau 3). Dans les provinces de l'Atlantique, Terre-Neuve-et-Labrador a affiché le taux de criminalité le plus bas pour une 22^e année consécutive, tandis que l'Alberta a connu le taux de criminalité le plus faible de toutes les provinces de l'Ouest pour une 13^e année de suite.

Encadré 3 : Taux de criminalité dans les territoires

Bien que le nombre réel d'affaires criminelles soit relativement faible dans les territoires, le taux global de criminalité y est beaucoup plus élevé que dans les provinces lorsqu'on le calcule pour 100 000 habitants. C'est la tendance qu'on a observée par le passé.

En 2005, les taux de criminalité dans les trois territoires variaient de trois fois supérieur à la moyenne nationale au Yukon à cinq fois plus élevé que la moyenne nationale dans les Territoires du Nord-Ouest. Même s'ils affichaient de plus forts taux globaux de crimes de violence, les territoires présentaient les taux de vols qualifiés parmi les plus faibles au pays — leurs taux étaient comparables à ceux observés dans les provinces de l'Atlantique. De plus, les taux globaux de crimes contre les biens dans les territoires n'étaient que légèrement supérieurs à ceux enregistrés dans les provinces de l'Ouest.

Taux de criminalité dans les régions métropolitaines de recensement

Les neuf plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR)², qui comptent 50 % de la population canadienne, ont enregistré près de la moitié (47 %) de toutes les infractions déclarées par les services de police au Canada. En 2005, le taux de criminalité a fléchi dans huit de ces RMR (tableau 4). Les reculs les plus marqués ont été observés à Winnipeg (-8 %) et Edmonton (-8 %). La seule RMR où le taux est demeuré relativement stable est celle d'Ottawa; il n'a augmenté que légèrement (+1 %).

À l'instar des grandes RMR, les 18 plus petites RMR (celles dont la population varie de 100 000 à 500 000 habitants) ont presque toutes déclaré des baisses de la criminalité, à l'exception de London, qui a enregistré une hausse de 2 %. Trois des plus petites RMR ont affiché des reculs de 10 % ou plus, la plus forte étant signalée par Sherbrooke (-18 %).

Parmi les 27 RMR, ce sont celles du Québec qui ont affiché les plus bas taux de criminalité. Plus précisément, Saguenay a enregistré le plus faible taux de criminalité pour une quatrième année consécutive, suivie de Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. À Saskatoon, le taux de criminalité a dépassé celui enregistré à Regina en 2005, et ce, pour une deuxième fois depuis 1995, propulsant cette RMR au premier rang pour ce qui est du taux de criminalité. Cette permutation tient au fait que le repli observé à Regina (-15 %) était beaucoup plus marqué que celui signalé à Saskatoon (-4 %). Les autres RMR qui ont affiché un taux de criminalité supérieur à 10 000 affaires étaient toutes situées dans les provinces de l'Ouest et comprenaient Abbotsford, Vancouver, Winnipeg et Edmonton.

Un grand nombre de RMR comptent plusieurs services de police. Par conséquent, pour avoir une meilleure idée de la façon dont les taux de criminalité évoluent dans une RMR, il est souvent important d'examiner les données concernant les services de police particuliers qui desservent la région en question (tableau 5). Dans la RMR de Toronto, par exemple, les changements des taux de criminalité affichaient un écart considérable — de très peu de variation pour le Service de police de Toronto (+1 %) à une baisse de 17 % pour la police régionale de York.

Crimes de violence

Le taux de crimes de violence est inchangé en 2005

Un certain nombre d'infractions au *Code criminel* sont considérées comme des crimes de violence. C'est le cas notamment des infractions avec violence ou menace de violence, et des infractions qui ont pour effet d'entraver la liberté. Plus précisément, les crimes de violence comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, l'agression sexuelle, les autres voies de fait, les autres infractions sexuelles, le rapt et le vol qualifié. En 2005, on a dénombré quelque 304 000 affaires de violence, ce qui donne un taux semblable à celui constaté en 2004. De façon générale, le taux de crimes de violence est à la baisse depuis le milieu des années 1990, après avoir progressé pendant 30 ans de façon relativement constante.

La stabilité de 2005 peut s'expliquer par la hausse des crimes les plus graves et moins fréquents, comme l'homicide et la tentative de meurtre, et la baisse correspondante (-2 %) de l'infraction avec violence la plus courante, c'est-à-dire les voies de fait simples.

Encadré 4 : Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis¹

Afin de mettre en perspective le taux de criminalité du Canada, on a souvent recours à des comparaisons avec d'autres pays industrialisés, particulièrement avec le voisin et principal partenaire commercial du Canada, les États-Unis. Pour comparer de façon précise et sûre les taux de criminalité entre le Canada et les États-Unis, il est important de tenir compte des différences d'ordre méthodologique entre les deux programmes nationaux de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) — les enquêtes administratives servant à recueillir les données auprès de la police dans les deux pays. Il est possible, en se fondant sur les résultats d'une étude visant à évaluer la comparabilité des types d'infraction, de comparer les taux respectifs de sept types d'infraction saisis dans les programmes DUC : l'homicide, les voies de fait graves, le vol qualifié, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, les vols et l'incendie criminel (Gannon, 2001).

Tout comme au cours des années précédentes, en 2004, les données sur la criminalité déclarées par la police ont révélé que les États-Unis affichaient des taux de crimes de violence beaucoup plus élevés, alors que le Canada présentait des taux de crimes contre les biens légèrement supérieurs. En 2004, le taux d'homicides des États-Unis était près de trois fois supérieur à celui du Canada. En fait, le nombre d'homicides pour 100 000 habitants aux États-Unis s'établissait à 5,5, comparativement à 2,0 au Canada. L'écart était un peu moins prononcé pour les autres crimes de violence. Les États-Unis ont connu un taux de voies de fait graves et un taux de vols qualifiés qui étaient, respectivement, de 85 % et 59 % supérieurs à ceux enregistrés au Canada.

Les Canadiens sont plus susceptibles que les Américains d'être victimes de deux des trois types de crimes contre les biens comparables. Le taux d'introductions par effraction était de 863 pour 100 000 habitants au Canada, soit 18 % de plus que le taux enregistré aux États-Unis (730). De même, le taux de vols de véhicules à moteur était de 26 % plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Pour ce qui est des autres vols, qui au Canada comprennent le vol de plus de 5 000 \$ et le vol de 5 000 \$ et moins, les taux étaient de 9 % inférieurs à ceux enregistrés aux États-Unis.

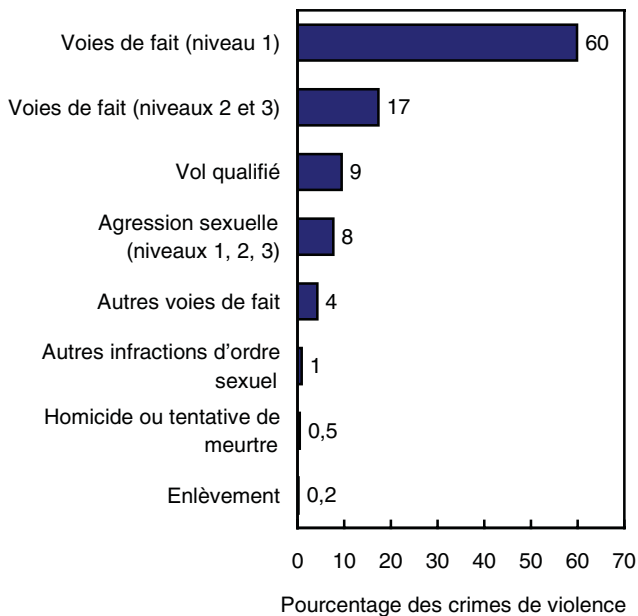
1. Au moment de la diffusion, les données DUC définitives des États-Unis n'étaient pas disponibles pour 2005. Par conséquent, les comparaisons de la criminalité sont fondées sur les données du Canada et des États-Unis pour 2004.

Pour une huitième année de suite, la Saskatchewan est la province qui s'est classée première pour ce qui est du taux de crimes de violence, en dépit du fait qu'elle a déclaré une baisse de ces types de crime. Le taux de la Saskatchewan était de 24 % plus élevé que celui du Manitoba, province qui est arrivée au deuxième rang. Conformément à la tendance observée durant plus de 10 ans, le Québec a affiché le plus faible taux de crimes de violence (739) en 2005, même s'il a connu un accroissement de ce type de crimes cette année-là (+2 %). Pour une quatrième année consécutive, l'Ontario s'est classée deuxième pour ce qui est du taux de crimes de violence (748).

2. Une région métropolitaine de recensement désigne une région ayant un important noyau urbanisé (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social. Dans le présent rapport, les limites des RMR ont été légèrement modifiées afin de refléter plus fidèlement les territoires policiers. La composition urbaine/suburbaine des secteurs desservis par les services de police peut différer, ce qui complique la comparaison des taux de criminalité entre les services. On compense ce manque de comparabilité en analysant les taux de criminalité selon la RMR. Habituellement, plus d'un service de police est chargé de l'application de la loi dans les limites d'une même RMR.

Figure 3

La majorité des crimes de violence sont des voies de fait de niveau 1¹, 2005



1. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les homicides sont en hausse

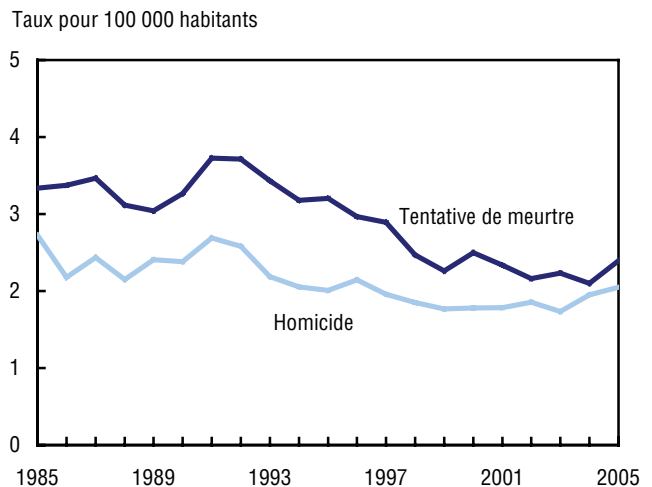
L'homicide, qui est l'acte criminel le plus grave, comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire et l'infanticide. Après avoir bondi de 13 % en 2004, le taux d'homicides a grimpé de nouveau en 2005 (+4 %). Les services de police ont déclaré au total 658 homicides en 2005, soit 34 de plus qu'en 2004. Le taux de 2,0 homicides pour 100 000 habitants était le plus élevé depuis 1996; toutefois, ce taux était inférieur de 25 % à ce qu'il était il y a 20 ans (figure 4). Le taux de tentatives de meurtre était également à la hausse en 2005 (+14 %). On a dénombré 772 tentatives de meurtre en 2005, soit 101 de plus qu'en 2004.

La hausse du nombre d'homicides à l'échelle nationale tient surtout aux augmentations considérables enregistrées en Ontario (+31) et en Alberta (+23). Dans les provinces, les seuls reculs ont été constatés en Colombie-Britannique (-15), au Québec (-11) et au Manitoba (-1).

Le plus faible taux d'homicides a été signalé par l'Île-du-Prince-Édouard, province où l'on n'a dénombré aucun homicide. Suivaient le Nouveau-Brunswick (1,2 homicide pour 100 000 habitants) et le Québec (1,3) (figure 5). Cette tendance régionale diffère légèrement de celle observée au cours des années précédentes, alors que les provinces de l'Atlantique détenaient le monopole des plus faibles taux. Les taux d'homicides les plus importants ont été enregistrés en Saskatchewan (4,3), au Manitoba (4,2) et en Alberta (3,3).

Figure 4

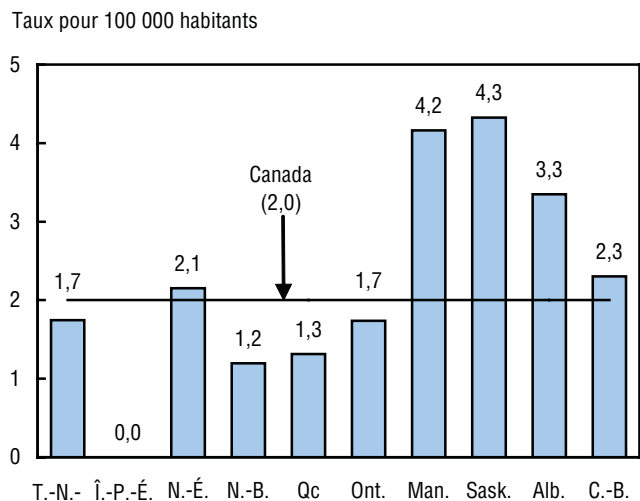
Les taux d'homicides¹ et de tentatives de meurtre augmentent en 2005



1. Par suite des enquêtes en cours sur les homicides à Port Coquitlam en Colombie-Britannique, la police a déclaré 15 homicides en 2002, 7 homicides en 2003 et 5 homicides en 2004 qui sont survenus au cours d'années précédentes. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Figure 5

Les provinces de l'Ouest enregistrent les taux d'homicides les plus élevés, 2005



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Parmi les neuf plus grandes RMR, six ont déclaré en 2005 un nombre d'homicides plus élevé qu'en 2004. Edmonton, où s'est produit l'un des accroissements les plus considérables du nombre d'homicides (de 34 à 44), a affiché le taux le plus élevé (4,3). Après avoir vu son taux d'homicides presque doubler en 2004, Winnipeg a signalé une diminution des homicides en 2005. Cependant, Winnipeg est demeurée au deuxième rang (3,7), suivie de Vancouver (2,9). Les taux les plus faibles ont été observés à Québec (0,7), Ottawa (1,3) et Montréal (1,3) (tableau 4).

De toutes les 18 petites RMR, Regina est celle qui a affiché le taux d'homicides le plus élevé (4,0), avec 8 homicides, suivie de Saskatoon (3,7). Trois RMR (Saint John, Sherbrooke et Trois-Rivières) n'ont dénombré aucun homicide en 2005.

Les vols qualifiés s'accroissent en 2005

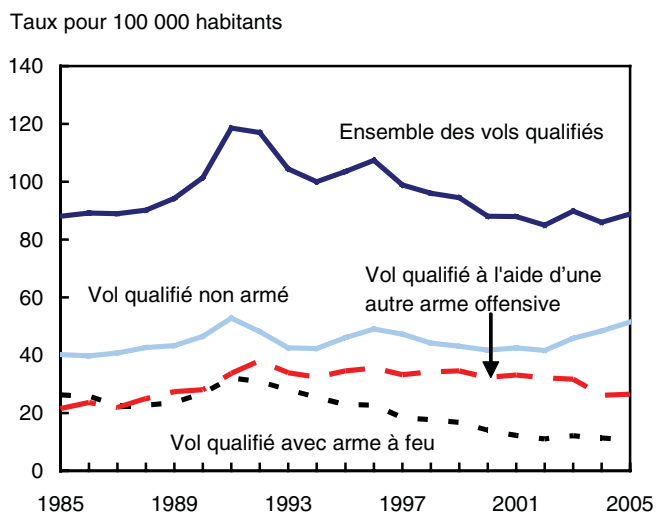
Au total, on a compté près de 29 000 vols qualifiés en 2005. Le taux de vols qualifiés était de 3 % supérieur à celui constaté en 2004; toutefois, il était d'environ 15 % inférieur à au taux enregistré il y a 10 ans et de 25 % moins élevé que le sommet atteint en 1991 (figure 6). Depuis 1991, le taux de vols qualifiés est généralement à la baisse.

Plus de la moitié (58 %) des vols qualifiés signalés à la police en 2005 ont été commis sans arme. On a utilisé une arme à feu dans 12 % des vols qualifiés et un autre type d'arme, dans un peu moins du tiers des cas (30 %).

En 2005, les vols qualifiés commis sans arme se sont accrues de 6 % (figure 6). Le taux de vols qualifiés à l'aide d'une arme à feu était en recul de 5 %, alors que le taux de vols qualifiés à l'aide d'une autre arme était semblable au taux de l'année précédente, n'ayant progressé que de 1 %.

Figure 6

Dans l'ensemble, le taux de vols qualifié s'accroît, mais ceux qui sont commis avec une arme à feu poursuivent leur chute



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La moitié des provinces ont enregistré une augmentation de leur taux de vols qualifiés, les plus fortes hausses survenant à Terre-Neuve-et-Labrador (+18 %) et au Manitoba (+14 %). Les taux de vols qualifiés ont reculé dans deux provinces, soit l'Île-du-Prince-Édouard (-35 %) et la Nouvelle-Écosse (-5 %). L'Île-du-Prince-Édouard, où le nombre de vols qualifiés était relativement bas, a signalé le plus faible taux global de vols qualifiés, soit 12 pour 100 000 habitants, suivie de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nouveau-Brunswick. Les plus forts taux de vols qualifiés ont été déclarés par les provinces de l'Ouest, le plus important étant affiché par le Manitoba.

En ce qui touche les RMR, le taux de vols qualifiés a augmenté dans sept des neuf plus grandes. En 2005, les taux ont monté en flèche à Hamilton et Winnipeg (+16 % et +15 %, respectivement).

Le vol qualifié est généralement une infraction dont les taux varient grandement entre les RMR. Winnipeg s'est classée au premier rang de toutes les RMR, suivie de Saskatoon, alors que plus faible taux de vols qualifiés a été déclaré par Saguenay pour une septième année consécutive.

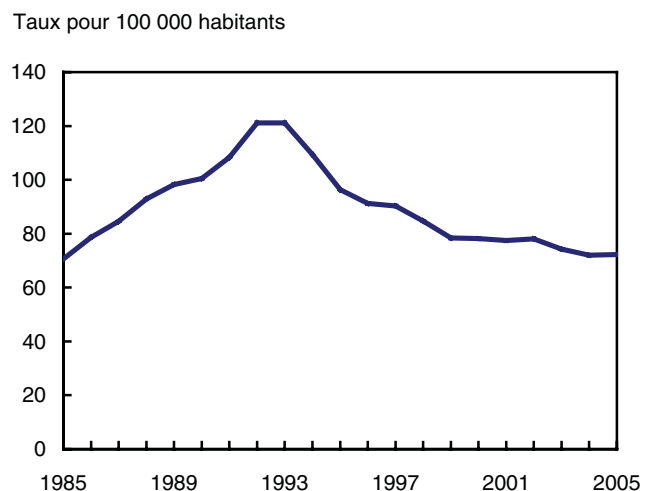
Les taux d'agressions sexuelles demeurent stables

Les agressions sexuelles sont réparties en trois catégories distinctes selon le niveau de gravité : niveau 1 (agression causant les blessures corporelles les plus légères à la victime); niveau 2 (agression sexuelle armée ou avec menace d'utiliser une arme, ou causant des lésions corporelles); niveau 3 (agression sexuelle causant des blessures, la mutilation ou le défigurement, ou mettant la vie de la victime en danger). En 2005, plus de 23 000 agressions sexuelles ont été déclarées par la police, 98 % de ces agressions étant de niveau 1.

Le taux d'agressions sexuelles, qui n'a pas varié en 2005, était de 25 % inférieur au taux enregistré il y a une décennie (figure 7).

Figure 7

Le taux d'agressions sexuelles est stable en 2005



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Le taux d'agressions sexuelles a atteint un sommet au début des années 1990 et a suivi une tendance générale à la baisse depuis.

Orientant la tendance générale, le taux d'agressions sexuelles de niveau 1 est demeuré stable en 2005. Il en était de même pour le taux d'agressions sexuelles armées, alors que le type plus grave d'agression sexuelle, l'agression sexuelle grave (niveau 3), a chuté de 11 %.

En 2005, presque toutes les provinces ont signalé une baisse ou une stabilité de leur taux d'agressions sexuelles. Les reculs les plus marqués ont été signalés au Nouveau-Brunswick (-14 %), au Manitoba (-11 %) et en Alberta (-10 %). Seuls le Québec et la Colombie-Britannique ont fait état de hausses (+15 % et +2 %, respectivement). Malgré cette hausse, le taux québécois d'agressions sexuelles est demeuré l'un des plus faibles avec ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario. Les taux les plus élevés ont été constatés en Saskatchewan et au Manitoba.

Le taux national d'autres infractions sexuelles s'est accru de 4 % en 2005. Ces infractions comprennent les attouchements sexuels, les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle et l'inceste.

Les voies de fait sont pratiquement inchangées

La police a déclaré près de 235 000 voies de fait. Le *Code criminel* distingue trois catégories de voies de fait : les voies de fait simples (niveau 1), qui sont les moins graves et qui comprennent des comportements tels que pousser, gifler, donner des coups de poing et proférer des menaces verbales en face à face; les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2); et les voies de fait graves (niveau 3).

En 2005, le taux de voies de fait était semblable à celui de 2004 (-1 %). Les voies de fait simples, qui représentent la grande majorité des voies de fait, ont diminué de 2 % en 2005. Cependant, on a observé un accroissement des formes de voies de fait plus graves : les voies de fait armées ont augmenté de 5 %, tandis que les voies de fait graves ont grimpé de 10 %.

En 2005, on a dénombré près de 13 000 autres voies de fait (voies de fait sur un agent de la paix, infraction illégale de lésions corporelles, etc.), un nombre semblable à celui observé l'année précédente (-1 %).

Crimes contre les biens

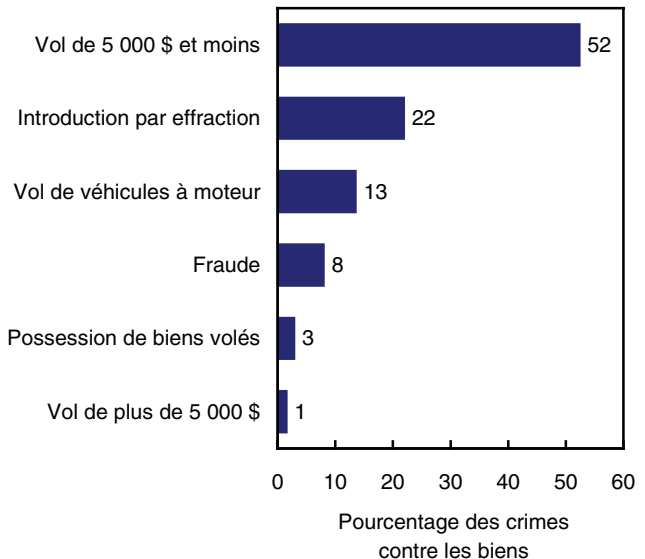
Les crimes contre les biens diminuent

Les crimes contre les biens sont commis avec l'intention de s'approprier un bien sans violence ni menace de violence à l'endroit d'un individu. En 2005, la police a déclaré environ 1,2 million de crimes contre les biens. Les plus fréquents étaient le vol, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur et la fraude (figure 8). Les vols, excluant les vols de véhicules, représentaient plus de la moitié des crimes contre les biens.

Le taux de crimes contre les biens a reculé pour une deuxième année consécutive, chutant de 6 %. Avec cette baisse, il s'est fixé à son point le plus faible en plus de 30 ans. Ce fléchissement s'explique principalement par la diminution de presque tous les crimes contre les biens.

Figure 8

Les vols de 5 000 \$ ou moins représentent plus de la moitié des crimes contre les biens¹, 2005



1. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

On a constaté une décroissance des taux de crimes contre les biens dans toutes les provinces. Les plus fortes baisses ont été enregistrées au Manitoba et en Saskatchewan (-12 % chacune). Tout comme au cours des années précédentes, Terre-Neuve-et-Labrador a affiché le plus faible taux au pays. Les provinces de l'Ouest ont signalé les taux de crimes contre les biens les plus élevés par rapport à la moyenne nationale, la Colombie-Britannique se classant au premier rang.

Les introductions par effraction poursuivent leur chute

L'introduction par effraction constitue le troisième type d'infraction en importance, représentant 1 infraction au *Code criminel* sur 10 et environ 1 crime contre les biens sur 5 déclarés par la police. En 2005, le taux d'introductions par effraction a chuté de 7 %. Il s'agissait d'une deuxième baisse consécutive, après la première hausse en 10 ans enregistrée en 2003. Le taux de 2005 était inférieur de 40 % à ce qu'il était il y a 10 ans (figure 9).

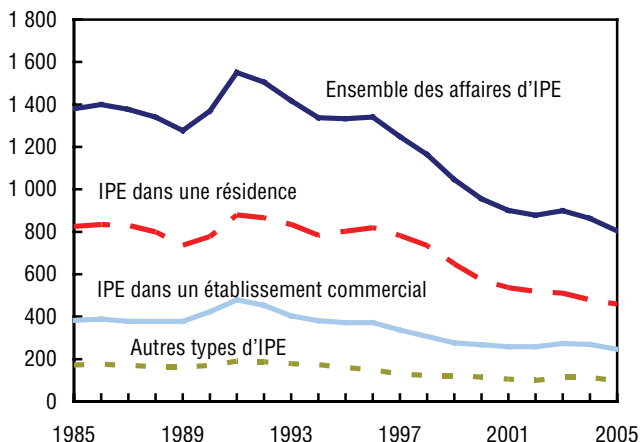
Plus de la moitié (57 %) des introductions par effraction se sont produites dans des résidences, 31 %, dans des entreprises et 12 %, dans d'autres endroits, comme une école, une remise de jardin ou un garage isolé. Le taux d'introductions par effraction était en décroissance dans tous les types d'endroits, soit de 4 % dans les résidences, de 8 % dans les entreprises et de 14 % dans tous les autres endroits.

Les taux globaux d'introductions par effraction étaient à la baisse dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, où ils

Figure 9

Les introductions par effraction (IPE) poursuivent leur tendance à la baisse en 2005

Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

ont augmenté de 3 %, et au Québec, où ils étaient pratiquement inchangés (-1 %) (figure 10). Malgré cette hausse l'Île-du-Prince-Édouard s'est classée à l'avant-dernier rang, après l'Ontario. La Saskatchewan a encore une fois présenté le taux le plus élevé d'introductions par effraction, même si elle a signalé la plus forte baisse en 2005 (-14 %). Suivaient les autres provinces de l'Ouest. Cette tendance régionale est conforme à celle observée au cours des années précédentes.

Parmi les neuf plus grandes RMR, Ottawa, Québec et Montréal ont signalé des augmentations notables des introductions par effraction. Le taux d'introductions par effraction a continué de chuter à Toronto, soit de 13 % en 2005. Le taux à Toronto était le plus faible non seulement des plus grandes RMR, mais aussi de toutes les 27 RMR au Canada. Gatineau a été la seule petite RMR qui a signalé une hausse (+3 %) par rapport à l'année précédente. Conformément à la tendance observée pour l'ensemble de la Saskatchewan, Regina et Saskatoon ont affiché les taux les plus élevés d'introductions par effraction.

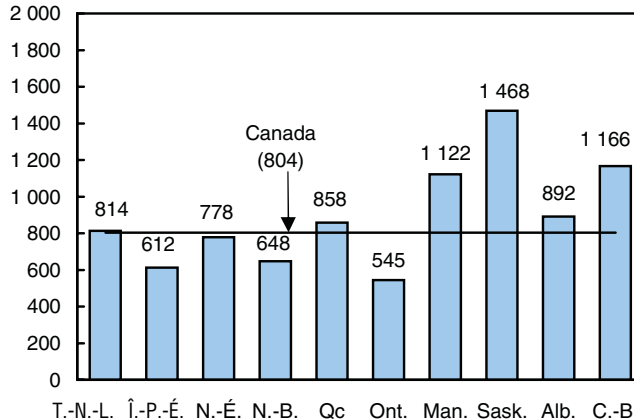
Les vols de véhicules à moteur chutent pour une deuxième année de suite

Le vol d'un véhicule à moteur consiste à prendre, ou à tenter de prendre, un véhicule à moteur sans l'autorisation du propriétaire. En 2005, la police a déclaré plus de 160 000 vols de véhicules à moteur. Le taux de vols de véhicules à moteur était en baisse de 7 % par rapport à celui enregistré en 2004 et de 18 % comparativement au sommet de 1996. Cependant, il était de 56 % plus élevé qu'il y a 20 ans. Divers motifs peuvent inciter une personne à voler un véhicule à moteur. Le voleur peut être à la recherche de sensations fortes, vouloir se rendre à un autre endroit, souhaiter utiliser un véhicule volé pour commettre d'autres

Figure 10

La Saskatchewan connaît le plus fort taux d'introductions par effraction, 2005

Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

actes criminels ou voler le véhicule dans le cadre d'une activité du crime organisé (Wallace, 2003). Il arrive parfois qu'un tel vol entraîne de graves blessures ou la mort, lorsque le conducteur tente de semer la police pendant une poursuite.

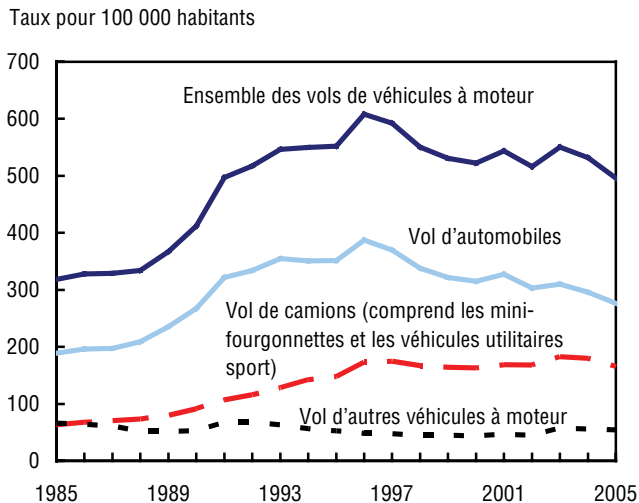
Les voleurs continuent de cibler davantage les voitures que les autres types de véhicule, plus de la moitié (56 %) des véhicules volés étant des automobiles. En proportion du nombre total de vols de véhicules à moteur, les vols de camions, qui incluent les mini-fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport (VUS), ont augmenté depuis le début des années 1990. En effet, en 2005, les vols de tels véhicules représentaient le tiers (33 %) des vols de véhicules, comparativement à 22 % au début des années 1990. En 2005, les vols de motocyclettes représentaient 3 % des vols de véhicules, alors que les vols d'autres véhicules à moteur, comme les machines de construction, en constituaient 7 %.

Les taux ont reculé dans les diverses catégories de vols de véhicules à moteur, notamment les camions (-8 %) et les automobiles (-7 %) (figure 11). Comparativement aux taux observés il y a 10 ans, le taux de vols d'automobiles constaté en 2005 était inférieur de 21 %, tandis que le taux de vols de camions était supérieur de 12 %. Ces tendances divergentes s'expliquent dans une large mesure par l'accroissement du nombre de mini-fourgonnettes et de VUS au Canada.

Presque toutes les provinces ont déclaré une baisse de leur taux de vols de véhicules à moteur, à l'exception de l'Alberta, où le taux est demeuré pratiquement inchangé. Le Manitoba a affiché le plus important taux de vols de véhicules à moteur; dans cette province, le taux était plus du double du taux national et de 47 % supérieur au deuxième taux en importance, enregistré par la Colombie-Britannique. Les taux les plus faibles ont été déclarés par Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard (figure 12).

Figure 11

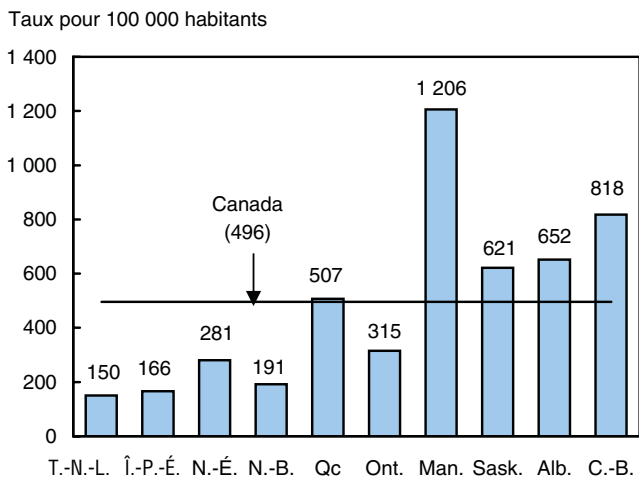
Les vols de véhicules à moteur accusent une baisse en 2005



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Figure 12

Le Manitoba connaît le plus important taux de vols de véhicules à moteur, 2005



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les taux de vols de véhicules à moteur étaient à la baisse ou stables dans presque toutes les RMR. Les reculs les plus prononcés ont été observés à Sudbury (-34 %), Sherbrooke (-26 %) et Windsor (-26 %). On a noté deux exceptions, Hamilton et Trois-Rivières, où les taux se sont tous accrus.

Malgré une baisse de 12 %, Winnipeg est demeurée en tête, suivie d'Abbotsford. Le plus faible taux a été signalé à Saint John.

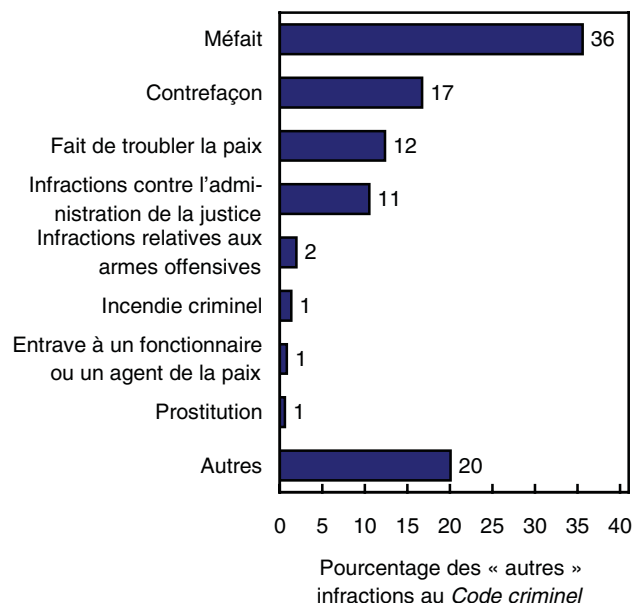
Autres infractions au Code criminel

Outre les crimes de violence et les crimes contre les biens, on distingue une troisième catégorie d'infractions criminelles : les « autres infractions au Code criminel ». Parmi les quelque 994 000 affaires de ce genre, les plus courantes étaient les méfaits (36 %), la contrefaçon (17 %) et les affaires de paix troublée (12 %) (figure 13). Les infractions contre l'administration de la justice, les infractions relatives aux armes offensives et l'incendie criminel sont d'autres infractions faisant partie de cette catégorie.

Après avoir constamment progressé depuis 2000, le taux d'« autres infractions au Code criminel » a fléchi de 5 % en 2005. Bien qu'on ait constaté une diminution de presque tous les types d'infraction, le recul le plus notable a été observé pour la contrefaçon, qui a chuté de 20 %. Les augmentations antérieures de la contrefaçon avaient contribué à la tendance à la hausse.

Figure 13

Plus du tiers des « autres » infractions au Code criminel sont des méfaits¹, 2005



1. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La contrefaçon fléchit pour la première fois en cinq ans

Le *Code criminel* renferme un certain nombre de dispositions concernant la contrefaçon, notamment la contrefaçon de monnaie (billets de banque), de cartes de crédit ou de débit et de pièces d'identité, comme les passeports. Diverses peines, dont la durée varie entre 10 ans d'emprisonnement pour la contrefaçon d'une carte de crédit et 14 ans d'emprisonnement pour la contrefaçon de monnaie ou d'un passeport, y sont prévues.

Selon les données de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC) provenant des services de police, les affaires de contrefaçon de monnaie sont passées de 5 % de l'ensemble des autres infractions au *Code criminel* en 2000 à 17 % de celles-ci en 2005. Cependant, le taux de contrefaçon a chuté en 2005 (-20 %) pour la première fois en cinq ans.

En 2005, toutes les provinces ont signalé un recul des affaires de contrefaçon. Après avoir déclaré la plus forte augmentation en 2004, la Saskatchewan a signalé la baisse la plus considérable (-59 %), suivie de l'Alberta, dont le nombre d'affaires a chuté de 57 %. D'autres reculs marqués ont été constatés au Nouveau-Brunswick (-48 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (-42 %). Les trois provinces les plus peuplées — le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique — ont affiché les taux de contrefaçon les plus élevés.

Le Bureau d'expertise de contrefaçon et de documents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) (2006) constitue une autre source d'information sur les tendances en matière de contrefaçon. La GRC distingue deux catégories de billets de banque contrefaits : les billets passés, qui sont introduits dans le système financier sans avoir été détectés, et les billets saisis, qui sont interceptés par les services de police avant leur introduction dans le système financier.

Selon la GRC, le nombre réel de billets contrefaits en 2004 était 12 fois plus élevé que le nombre affiché en 1995 (648 323 contre 55 951). À l'instar des données DUC, celles de la GRC révèlent que la tendance à la hausse a pris fin en 2005, alors que le nombre de billets contrefaits a chuté de 35 %. Au total, 422 447 billets ont été passés ou saisis, ce qui a entraîné une perte de 9,4 millions de dollars³.

L'étendue de la contrefaçon de monnaie s'explique par l'avènement de dispositifs informatiques et de logiciels perfectionnés qu'on peut se procurer facilement pour produire de faux billets de banque. En outre, la GRC a indiqué que des réseaux de faux-monnayeurs associés au crime organisé s'adonnent de plus en plus à la production et à la distribution de fausse monnaie.

Un certain nombre d'intervenants se sont attaqués au problème de la contrefaçon : les marchands et les détaillants ont travaillé à détecter les billets contrefaits, les services de police, à prévenir et à contrer la contrefaçon, et la Banque du Canada, à faire en sorte qu'il devienne plus difficile de reproduire des billets de banque et à informer les détaillants des changements apportés.

Pour sa part, la Banque du Canada a émis à divers moments des billets de banque dotés d'éléments de sécurité améliorés. On a établi un lien entre ces éléments récents et la réduction du nombre de billets de banque reproduits avec succès. Ainsi, le lancement du nouveau billet de 20 \$ en 2004 pourrait expliquer la réduction

de 54 % du nombre de billets de 20 \$ contrefaits passés entre 2004 et 2005. En 2005, les billets de 20 \$ et de 10 \$ étaient les dénominations les plus souvent contrefaites (41 % chacun). On a lancé, au milieu de 2005, un billet de 10 \$ présentant des éléments de sécurité améliorés, alors que le lancement d'un nouveau billet de 5 \$ est prévu pour l'automne 2006.

Il est évident, quand on jette un coup d'œil sur les données du Bureau d'expertise de contrefaçon et de documents de la GRC, que les taux provinciaux pour 100 000 habitants varient. C'est l'Ontario qui affiche le plus important taux de billets contrefaits passés, suivie de la Colombie-Britannique et du Québec. Le taux de contrefaçon le plus faible au niveau des provinces a été enregistré à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces tendances régionales sont semblables aux résultats du Programme DUC.

Les infractions contre l'administration de la justice affichent un recul

En 2005, la police a déclaré près de 105 000 infractions contre l'administration de la justice. Celles-ci comprennent des infractions comme la violation de la mise en liberté provisoire (également désignée sous le nom de violation des conditions de la liberté sous caution), le défaut de comparaître devant le tribunal, l'inobservation d'un engagement ou d'une promesse, le défaut de se conformer à une assignation ou à une citation à comparaître et l'évasion d'une garde légale. Par ailleurs, une certaine proportion des infractions contre l'administration de la justice ne viennent pas à l'attention de la police, mais sont traitées par les tribunaux ou les services correctionnels.

En 2005, le taux d'infractions contre l'administration de la justice s'est incliné (-6 %) pour la première fois depuis 2000. Ces infractions n'ont pas beaucoup varié pendant les années 1990, mais ont commencé à s'accroître en 2000. Vu leur nombre élevé, ces infractions ont des répercussions sur l'ensemble du système de justice puisqu'elles entraînent l'arrêt des procédures, font grimper les taux de détention provisoire et aggravent les arriérés dans le système judiciaire.

Le recours aux armes offensives est en hausse

Le taux d'infractions relatives aux armes offensives s'est accru de 5 % en 2005. Toutefois, les tendances variaient selon le type d'infraction. Les affaires de possession illégale d'une arme, qui comprennent la possession d'une arme à feu non enregistrée ou le défaut d'obtenir un permis pour posséder une arme à feu, représentaient un peu moins des deux tiers (65 %) des infractions relatives aux armes. Le taux d'affaires de ce genre a augmenté de façon soutenue depuis l'entrée en vigueur progressive de la *Loi sur les armes à feu*⁴ en 1998; en 2005, la hausse s'élevait à 10 %.

En outre, 10 % des infractions relatives aux armes avaient trait à l'utilisation illégale d'une arme à feu (p. ex. utiliser une arme à feu dans la perpétration d'une infraction ou braquer une arme à

3. Pour 2005, seuls les dossiers clos sont pris en compte en ce qui touche les billets saisis.

4. La mise en application graduelle de la nouvelle *Loi sur les armes à feu*, issue du projet de loi C-68 adopté par le Parlement en 1995, a débuté en 1998. Non seulement la législation prévoit-elle de nouvelles infractions relativement au trafic et à la contrebande des armes à feu, mais elle interdit la possession d'un certain nombre d'armes de poing et comprend de nouvelles peines obligatoires pour ceux qui ont recours à une arme à feu dans la perpétration d'un crime.

feu). En 2005, ce type d'infraction a reculé de 7 %, alors que les « autres » infractions relatives aux armes (p. ex. usage négligent, destruction illégale d'une arme à feu, modification du numéro de série) ont fléchi de 2 %. Enfin, la police a déclaré très peu d'affaires d'importation, d'exportation ou de trafic d'armes, ce type d'affaire représentant seulement 1 % environ des infractions relatives aux armes.

Délits de la route prévus au *Code criminel*

En 2005, on a dénombré environ 119 000 affaires de délits de la route prévus au *Code criminel*, un nombre légèrement en baisse (-2 %) par rapport à 2004. La conduite avec facultés affaiblies était l'infraction la plus courante (64 %), suivie du défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (23 %) et de la conduite dangereuse ou de la conduite en période d'interdiction (13 %).

Les taux de conduite avec facultés affaiblies continuent de fléchir

Le taux de conduite avec facultés affaiblies a chuté de 7 % en 2005. Abstraction faite de la légère augmentation observée en 2001, le taux n'a pas cessé de diminuer depuis le sommet atteint en 1981. Cette tendance à la baisse pourrait tenir à l'évolution des attitudes, à l'adoption de nouvelles mesures législatives et aux changements apportés aux pratiques d'application de la loi.

Sur les 76 000 affaires de conduite avec facultés affaiblies déclarées en 2005, plus de 9 sur 10 ont été classées par la police comme des affaires de conduite (d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef) avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg. Ces affaires comprennent les cas où la police a décidé de suspendre immédiatement le permis de conduire de conducteurs dont le taux d'alcoolémie était légèrement supérieur à la limite permise, plutôt que de les inculper officiellement. Les autres affaires avaient trait au défaut de fournir un échantillon d'haleine ou de sang (4 %) ou à la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur causant la mort ou des blessures corporelles (1 %).

La moitié des provinces ont connu un recul de leur taux de conduite avec facultés affaiblies. Le Québec et la Saskatchewan (la province affichant le taux le plus élevé de conduite avec facultés affaiblies) ont enregistré les plus fortes diminutions par rapport à l'année précédente (-11 % les deux). Le taux ontarien, qui a fléchi de 4 % en 2005, était le plus faible de tous les taux provinciaux. Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, qui étaient les deux seules provinces où le taux a progressé, ont tous les deux affiché une hausse de 3 %.

Les infractions relatives aux drogues affichent un recul

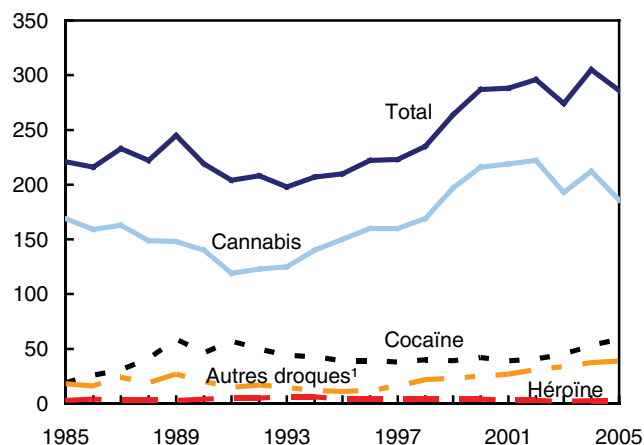
Pour une deuxième fois depuis les trois dernières années, le taux d'infractions relatives aux drogues a reculé, chutant de 6 % en 2005. Ce recul s'explique par le déclin de 12 % du nombre d'infractions liées au cannabis, incluant la possession (-11 %), le trafic et l'importation (-14 %) et la culture (-17 %). On n'a noté aucun changement pour ce qui est du taux d'infractions liées à l'héroïne, alors qu'il s'est produit une hausse des infractions liées à la cocaïne (+11 %) et aux autres drogues (+4 %), notamment le LSD, la MDMA (ecstasy) et les amphétamines (p. ex. la méthamphétamine en cristaux, ou « crystal meth ») ainsi que les barbituriques et les stéroïdes anabolisants.

Même si elles constituent encore la majorité des infractions relatives aux drogues, les infractions liées au cannabis représentent une plus faible proportion de ces infractions qu'il y a cinq ans. En 2005, les infractions liées au cannabis constituaient près des deux tiers (65 %) des affaires relatives aux drogues, comparativement à 75 % en 2000. Alors que la proportion d'infractions liées à l'héroïne est demeurée à peu près stable (1 %), les infractions liées à la cocaïne sont passées de 15 % à 21 % du total et les infractions relatives aux autres drogues, de 9 % à 14 % (figure 14).

Figure 14

Le taux d'infractions liées au cannabis fléchit en 2005

Taux pour 100 000 habitants



1. La *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* a abrogé et remplacé la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi sur les aliments et drogues* en mai 1997. Ce changement a eu une incidence sur la catégorie « autres drogues ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

L'augmentation des taux d'infractions relatives aux autres drogues depuis 2000 pourrait tenir à la popularité grandissante de drogues comme la MDMA et la méthamphétamine en cristaux. Selon certains chercheurs, il y aurait eu récemment une prolifération de la méthamphétamine (McGhee, 2006). Cette drogue est fabriquée dans des laboratoires clandestins à partir de produits précurseurs qu'on peut se procurer facilement dans les pharmacies et les quincailleries (Santé Canada, 2005). Cette drogue stimulante, qui s'apparente à l'amphétamine sur le plan chimique, produit un sentiment d'euphorie prolongé et peut entraîner des épisodes de violence, de paranoïa et d'anxiété (Santé Canada, 2005).

En août 2005, la méthamphétamine, qui figurait à ce moment-là à l'annexe III de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, a été inscrite à l'annexe I, d'où l'augmentation des peines maximales. Les infractions liées à la production et à la distribution de méthamphétamine, qui étaient auparavant passibles d'une peine d'emprisonnement de 10 ans, peuvent désormais donner lieu à l'emprisonnement à vie. En plus d'augmenter les peines prévues au *Code criminel*, le *Règlement sur les précurseurs*, qui relève de Santé Canada, vise à réglementer la vente des ingrédients chimiques précurseurs de la méthamphétamine.

Étant donné l'incidence des changements apportés aux politiques et aux pratiques locales d'application de la loi sur les infractions relatives aux drogues, les tendances et les taux signalés pour cette catégorie d'infractions varient parfois beaucoup selon la province. Toutes les provinces ont été témoins d'un recul des infractions relatives aux drogues, sauf Terre-Neuve-et-Labrador, où le taux global a progressé de 3 % (tableau 6). Les replis les plus prononcés ont été observés au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard (-33 % chaque province).

C'est en Colombie-Britannique que les infractions relatives aux drogues déclarées par la police étaient les plus élevées, le taux atteignant 607 pour 100 000 habitants, soit près du double du deuxième taux en importance, qui a été enregistré par la Saskatchewan (310). La Colombie-Britannique affiche le taux le plus élevé depuis le début des années 1980. Les taux les plus bas ont été signalés par l'Île-du-Prince-Édouard (135), le Manitoba (163) et Terre-Neuve-et-Labrador (164).

Criminalité adolescente

Les jeunes de 12 à 17 ans qui entrent en contact avec les forces de l'ordre peuvent être inculpés officiellement ou faire l'objet d'autres mesures. En 2005, la police a mis en accusation plus de 73 000 jeunes relativement à des infractions au *Code criminel*. Les jeunes qui ont fait l'objet d'autres mesures étaient plus nombreux (96 000) (tableau 7). En fait, ce chiffre constitue probablement une sous-estimation du nombre réel de jeunes dont le cas a été traité de cette façon, car les services de police ne tiennent pas tous des dossiers complets sur les adolescents faisant l'objet de mesures extrajudiciaires. Ces affaires ont trait à des formes de crime moins graves puisque la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)* favorise le recours à des mesures extrajudiciaires (p. ex. prise d'aucune autre mesure, avertissement non officiel de la police, renvoi à des programmes communautaires, mise en garde officielle par la police ou par la Couronne, renvoi à un programme de sanctions extrajudiciaires) uniquement dans le cas d'infractions sans violence ou mineures.

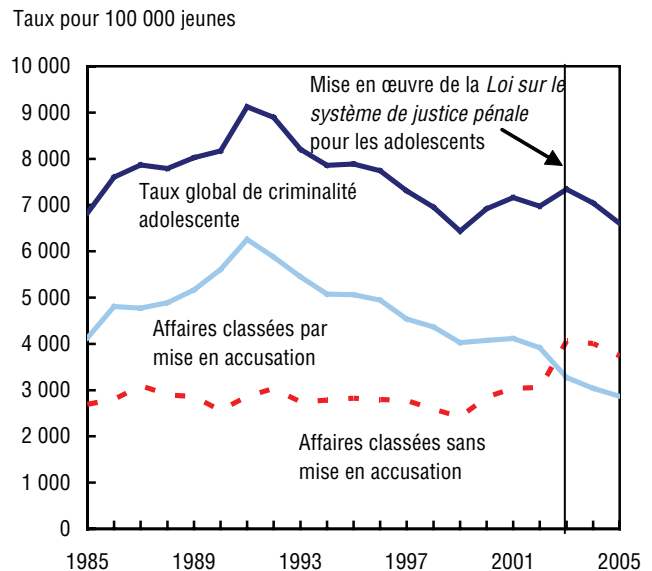
En 2005, le taux d'inculpation des jeunes a chuté de 6 %, alors que le taux de jeunes dont l'affaire a été classée sans mise en accusation a fléchi de 7 %. Ces deux taux combinés ont donné une baisse de 6 %, ce qui correspondait au deuxième recul consécutif (figure 15). Le taux de criminalité adolescente a diminué tout au cours des années 1990, pour se fixer à un creux en 1999, puis il a généralement progressé de 1999 à 2003. En 2005, le taux de criminalité adolescente était à son point le plus faible depuis 1999.

Depuis l'entrée en vigueur de la *LSJPA* en 2003, la proportion de jeunes appréhendés qui sont officiellement inculpés par la police a fléchi, chutant de 56 % en 2002 (avant la *LSJPA*) à 43 % en 2005 (après la *LSJPA*).

Après avoir enregistré la plus forte baisse du taux de criminalité adolescente en 2004, l'Île-du-Prince-Édouard, petite province faisant l'objet d'énormes fluctuations annuelles, a signalé l'augmentation la plus importante en 2005 (+31 %) (tableau 8). Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont fait état de plus modestes hausses (+5 % et +3 %, respectivement). Les sept autres provinces ont signalé des reculs, qui ont varié entre 2 % en Saskatchewan et 14 % au Manitoba.

Figure 15

Le taux de criminalité adolescente recule en 2005



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Une fois de plus, c'est la Saskatchewan qui a déclaré le taux de criminalité adolescente le plus élevé (18 563) de toutes les provinces, soit près du double du taux affiché par le Manitoba (9 758), qui s'est classé au deuxième rang. Le Québec a encore une fois affiché le taux le plus faible (3 798). Tout comme les taux globaux de criminalité, les taux de criminalité adolescente sont généralement beaucoup plus élevés dans les territoires.

Les crimes de violence commis par des jeunes sont en baisse

Si l'on tient compte à la fois des jeunes qui ont été inculpés et de ceux qui ont fait l'objet d'autres mesures, les crimes de violence représentent alors 22 % des crimes commis par des jeunes en 2005. Le taux de criminalité adolescente avec violence a fléchi de 2 % en 2005. Le nombre de jeunes inculpés d'une infraction avec violence n'a pas varié en 2005, tandis que le nombre de jeunes dont l'affaire a été traitée sans mise en accusation a chuté de 5 %.

Le taux de criminalité adolescente a progressé dans le cas des crimes de violence les plus graves : homicide (+47 %), tentative de meurtre (+11 %), voies de fait graves (+6 %) et vol qualifié (+9 %). En revanche, on a signalé des reculs en ce qui touche les voies de fait simples et l'agression sexuelle.

Le taux de crimes contre les biens commis par des jeunes continue de reculer

En 2005, les crimes contre les biens représentaient 39 % de la criminalité adolescente. La majorité de ces crimes (57 %) étaient des vols de 5 000 \$ ou moins. Venaient ensuite l'introduction par effraction (21 %) et la possession de biens volés (11 %).

Pour une deuxième année consécutive, le taux de crimes contre les biens a reculé (-12 %). On a constaté une baisse de 12 % à la fois pour les jeunes inculpés et pour les jeunes ayant fait l'objet d'autres mesures. Le taux d'introductions par effraction commises par des jeunes s'est incliné de 19 %, tandis que le taux de vols de véhicules par des adolescents a fléchi de 21 %.

Méthodes

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été élaboré par Statistique Canada avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Cette enquête, dont la mise en œuvre remonte à 1962, permet de recueillir des statistiques sur les crimes et les délits de la route déclarés par l'ensemble des services de police au Canada. Les données du Programme DUC portent donc sur les crimes déclarés qui ont été jugés fondés lors d'enquêtes policières. En 2005, la couverture de l'enquête s'élevait à 99,9 % de la charge de travail de tous les services de police au Canada.

Dans le présent rapport, l'expression « taux de criminalité » exclut les délits de la route prévus au *Code criminel* en raison du caractère instable de ces données au fil du temps. Cette instabilité est attribuable aux pratiques policières changeantes à l'égard de certaines de ces infractions, qui peuvent être considérées parfois comme des infractions à des lois provinciales, parfois comme des infractions au *Code criminel* (p. ex. le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident). Les taux de criminalité figurant dans le présent rapport excluent également les infractions aux autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues.

À l'heure actuelle, le Programme DUC sert à recueillir des données selon deux méthodes :

1. Programme DUC agrégé

Le Programme DUC agrégé sert à consigner le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées, d'affaires réelles et d'affaires classées par mise en accusation ou sans mise en accusation, ainsi que le nombre de personnes inculpées (selon le sexe et la ventilation adulte/jeune) et de personnes non inculpées. Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés de l'enquête.

Dans le Programme DUC agrégé, on classe les affaires selon l'infraction la plus grave (en général, l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel*). Dans le classement des infractions, on accorde toujours une priorité plus élevée aux infractions avec violence qu'aux infractions sans violence. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées dans les données du Programme DUC.

Dans le Programme DUC agrégé, les affaires de violence (sauf le vol qualifié) sont comptées de façon différente des autres types de crimes. Dans le cas des crimes de violence, on consigne une affaire distincte pour chaque victime (c.-à-d. si une personne en agresse trois, on consigne trois affaires, mais si trois personnes en agressent une, on ne consigne qu'une affaire). Afin d'éviter

d'exagérer le nombre de victimes, le vol qualifié est toutefois traité comme s'il s'agissait d'une infraction sans violence (p. ex. pour un vol qualifié dans une banque, si l'on comptait toutes les personnes présentes dans la banque à ce moment-là, le nombre d'affaires de vol qualifié serait surestimé). Dans le cas des crimes sans violence, on compte une affaire (classée selon l'infraction la plus grave) pour chaque événement séparé ou distinct.

2. Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2)

Le Programme DUC 2 sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles individuelles signalées à la police, incluant les caractéristiques des victimes, des auteurs présumés et des affaires. Les services de police passent du Programme DUC au Programme DUC 2 à mesure que leurs systèmes sont modifiés de façon à pouvoir fournir les renseignements plus détaillés.

En 2005, des données détaillées pour l'année entière ont été recueillies auprès de 127 services de police dans neuf provinces au moyen du Programme DUC 2. Ces données représentaient 62 % du nombre d'infractions réelles (fondées) au *Code criminel* déclarées à l'échelle nationale. Les affaires consignées au fichier de données de 2005 étaient réparties comme suit : 41,2 % de l'Ontario, 28,9 % du Québec, 10,6 % de l'Alberta, 6,2 % de la Colombie-Britannique, 4,9 % du Manitoba, 4,4 % de la Saskatchewan, 2,2 % de la Nouvelle-Écosse, 0,8 % de Terre-Neuve-et-Labrador et 0,6 % du Nouveau-Brunswick. Exception faite de l'Ontario et du Québec, les données proviennent principalement de services de police urbains. Le lecteur est prié de noter que ces données ne sont pas représentatives à l'échelon national ou provincial. On assure la continuité des données avec celles du Programme DUC agrégé en agrégeant les données fondées sur l'affaire à la fin de l'année.

La base de données DUC 2 sur les tendances comporte une composante de données historiques qui permet de dégager les tendances des caractéristiques des affaires, des auteurs présumés et des victimes, telles que l'utilisation d'une arme ou le lien de l'auteur présumé avec la victime. Cette base de données comprend actuellement les 64 services de police qui ont déclaré leurs affaires criminelles au Programme DUC 2 de manière constante depuis 1998. Ces services de police ont signalé 46 % du volume national de la criminalité en 2005. Cette liste de répondants demeurera inchangée jusqu'à ce que nouveaux « joueurs » importants, tels que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Police provinciale de l'Ontario, aient déclaré cinq années complètes de données DUC 2. À ce moment-là, leurs données seront ajoutées à la base de données DUC 2 sur les tendances. Les affaires contenues dans cette base de données sur les tendances pour l'année 2005 suivaient la distribution suivante : 39,6 % du Québec, 33,8 % de l'Ontario, 14,0 % de l'Alberta, 6,0 % de la Colombie-Britannique, 5,9 % de la Saskatchewan et 0,7 % du Nouveau-Brunswick.

Limites présentées par les données

En ce qui concerne les données de la GRC pour 2004-2005, en raison de la mise en application d'un nouveau système de gestion des dossiers et du passage du Programme DUC agrégé au Programme DUC 2, les données sur certaines infractions pour certains détachements à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut ont été estimées. En

utilisant une estimation des séries chronologiques, les infractions les plus touchées étaient généralement de moindre gravité mais de volume important : vol de 5 000 \$ et moins, violation des conditions de la liberté sous caution, fait de troubler la paix, méfait à dommage matériel de moins de 5 000 \$ et autres infractions au *Code criminel*. Par ailleurs, les données sur les voies de fait simples dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, et sur l'introduction par effraction au Nunavut ont été estimées. On a utilisé des données sur une période de cinq ans pour concevoir des modèles de séries chronologiques de chaque type d'infraction à l'échelon provincial ou territorial pour la GRC. On a ajusté les chiffres des infractions si le détachement affichait une diminution importante des comptes et si le détachement était suffisamment important pour qu'il ait un effet sur le compte global de la GRC pour cette infraction à l'échelon de la province ou du territoire.

Bibliographie

Gannon, Maire. 2001, *Étude de faisabilité des comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis*, produit n° 85F0035XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Gannon, Maire, et Karen Mihorean. 2005, « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, no 7.

Gendarmerie royale du Canada. 2006, *Contrefaçons de monnaie* (en ligne), Ottawa, Bureau d'expertise de contrefaçon et de documents (consulté le 15 mars 2006). Adresse électronique : www.rcmp-grc.gc.ca/scams/counter_f.htm.

McGhee, Doug. 2006, *Crystal Meth*, Centre for Addiction Research of British Columbia, Université de Victoria (consulté le 14 avril 2006). Adresse électronique : www.uvic.ca.

Pottie Bunge, Valerie, Holly Johnson et Thierno A. Baldé. 2005, *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada*, produit no 85-561 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 5.

Santé Canada. 2005, *Document d'information — méthamphétamine* (en ligne), Ottawa (consulté le 10 avril 2006). Adresse électronique : www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/media/nr-cp/2005/2005_58bk_f.html.

Wallace, Marnie. 2003, « Le vol de véhicules à moteur au Canada, 2001 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, n° 1.

Tableau 1

Affaires prévues aux lois fédérales signalées à la police, selon l'infraction la plus grave, Canada, 2000 à 2004

	2001		2002		2003		2004 ^r		2005		Variation du taux en pourcentage* 2004-2005	Variation du taux en pourcentage* 1995-2005
	Nombre	Taux ¹	Nombre	Taux ¹	Nombre	Taux ¹	Nombre	Taux ¹	Nombre	Taux ¹		
Population	31 021 251		31 372 587		31 669 150		31 974 363		32 270 507			
Homicide ²	553	1,8	582	1,9	549	1,7	624	2,0	658	2,0	4	2
Tentative de meurtre	725	2,3	678	2,2	707	2,2	671	2,1	772	2,4	14	-20
Total des voies de fait	236 957	764	235 710	751	236 802	748	234 259	733	234 729	727	-1	-2
Simples — niveau 1	191 147	616	189 185	603	188 667	596	184 883	578	182 049	564	-2	-8
Armées — niveau 2	43 094	139	43 793	140	45 222	143	46 643	146	49 653	154	5	25
Graves — niveau 3	2 716	9	2 732	9	2 913	9	2 733	9	3 027	9	10	4
Autres voies de fait	12 260	40	12 454	40	12 534	40	12 811	40	12 818	40	-1	-14
Total des agressions sexuelles	24 044	78	24 499	78	23 514	74	23 036	72	23 303	72	0	-25
Simples — niveau 1	23 563	76	23 973	76	22 983	73	22 449	70	22 736	70	0	-24
Armées — niveau 2	320	1	373	1	359	1	397	1	396	1	-1	-39
Graves — niveau 3	161	1	153	0	172	1	190	1	171	1	-11	-47
Autres infractions d'ordre sexuel	2 689	9	2 756	9	2 565	8	2 614	8	2 741	8	4	-29
Rapt	674	2	605	2	559	2	637	2	584	2	-9	-55
Total des vols qualifiés	27 284	88	26 662	85	28 437	90	27 495	86	28 669	89	3	-15
Arme à feu	3 818	12	3 483	11	3 856	12	3 645	11	3 505	11	-5	-53
Autre arme	10 280	33	10 104	32	10 057	32	8 362	26	8 558	27	1	-24
Aucune arme	13 186	43	13 075	42	14 524	46	15 488	48	16 606	51	6	12
Total des crimes de violence	305 186	984	303 946	969	305 667	965	302 147	945	304 274	943	0	-7
Total des introductions par effraction	279 461	901	275 573	878	284 925	900	275 869	863	259 521	804	-7	-40
Résidence	166 500	537	163 156	520	161 494	510	153 223	479	148 270	459	-4	-43
Établissement commercial	80 264	259	81 162	259	86 842	274	86 226	270	79 722	247	-8	-33
Autre	32 697	105	31 255	100	36 589	116	36 420	114	31 529	98	-14	-39
Vol de véhicules à moteur	168 595	543	161 912	516	174 208	550	169 977	532	160 100	496	-7	-10
Vol de plus de 5 000 \$	20 845	67	19 816	63	19 416	61	16 968	53	17 491	54	-2	-62
Vol de 5 000 \$ et moins	659 589	2 126	667 312	2 127	700 605	2 212	673 999	2 108	640 714	1 985	-6	-29
Possession de biens volés	26 960	87	30 056	96	33 151	105	35 743	112	33 848	105	-6	-2
Fraude	86 486	279	91 812	293	92 924	293	97 443	305	94 468	293	-4	-18
Total des crimes contre les biens	1 241 936	4 004	1 246 481	3 973	1 305 229	4 121	1 269 999	3 972	1 206 142	3 738	-6	-29
Méfait	333 136	1 074	333 334	1 063	357 568	1 129	353 518	1 106	353 955	1 097	-1	-15
Contrefaçon de monnaie ³	38 674	125	79 970	255	139 267	440	201 108	629	163 323	506	-20	623
Violation des conditions de la liberté sous caution	90 545	292	96 206	307	101 095	319	106 664	334	100 334	311	-7	36
Fait de troubler la paix	89 971	290	89 354	285	102 909	325	117 389	367	122 803	381	4	117
Infractions relatives aux armes offensives	15 876	51	15 930	51	17 621	56	18 202	57	19 337	60	5	0
Prostitution	5 087	16	5 770	18	5 688	18	6 452	20	5 793	18	-11	-25
Incendie criminel	14 484	47	13 131	42	13 875	44	13 150	41	13 315	41	0	-8
Autres	239 916	773	233 322	744	230 253	727	222 342	695	215 283	667	-4	-17
Total des autres infractions au Code criminel	827 689	2 668	867 017	2 764	968 276	3 057	1 038 825	3 249	994 143	3 081	-5	14
Total — Code criminel (sauf les délits de la route) (taux de criminalité)	2 374 811	7 655	2 417 444	7 706	2 579 172	8 144	2 610 971	8 166	2 504 559	7 761	-5	-14
Conduite avec facultés affaiblies ⁴	82 718	267	80 045	255	77 645	245	80 339	251	75 613	234	-7	-33
Défaut de s'arrêter lors d'un accident ou de demeurer sur les lieux	22 538	73	22 040	70	23 336	74	24 022	75	27 217	84	12	-54
Autres délits de la route en vertu du Code criminel ⁵	14 978	48	15 486	49	16 138	51	16 276	51	15 908	49	-3	-17
Total des délits de la route en vertu du Code criminel	120 234	388	117 571	375	117 119	370	120 637	377	118 738	368	-2	-38
Total — Code criminel (incluant les délits de la route)	2 495 045	8 043	2 535 015	8 080	2 696 291	8 514	2 731 608	8 543	2 623 297	8 129	-5	-15
Infractions relatives aux drogues	89 395	288	92 781	296	86 791	274	97 630	305	92 255	286	-6	36
Cannabis	67 921	219	69 687	222	61 087	193	67 895	212	59 973	186	-12	24
Cocaïne	12 145	39	12 737	41	14 225	45	16 974	53	18 951	59	11	51
Héroïne	951	3	786	3	657	2	799	2	803	2	0	-38
Autres drogues	8 378	27	9 571	31	10 822	34	11 962	37	12 528	39	4	253
Autres lois fédérales	38 013	123	40 122	128	36 264	115	34 017	106	31 501	98	-8	-21
Total — Lois fédérales (incluant les infractions au Code criminel)	2 622 453	8 454	2 667 918	8 504	2 819 346	8 902	2 863 255	8 955	2 747 053	8 513	-5	-14

* La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

^r révisé

- Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport *Statistiques démographiques annuelles, 2005*, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1er juillet : estimations postcensitaires définitives pour 2001 et 2002; estimations postcensitaires mises à jour pour 2003 et 2004; et estimations postcensitaires provisoires pour 2005.
- Par suite des enquêtes en cours sur les homicides à Port Coquitlam en Colombie-Britannique, on a dénombré 15 homicides en 2002, 7 homicides en 2003 et 5 homicides en 2004 qui sont survenus au cours d'années précédentes. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.
- En raison de l'introduction d'une méthode améliorée de collecte de données sur la contrefaçon en 2005, les chiffres pour certains service de police, principalement en Ontario, ont été révisés en 2004. Les comparaisons avec les données des années antérieures doivent donc être faites avec prudence.
- Inclut la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, causant des lésions corporelles, avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg et avec défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. En 2001, la Gendarmerie royale du Canada a commencé à déclarer au Centre canadien de la statistique juridique les affaires comportant la suspension immédiate du permis de conduire plutôt que le dépôt d'accusations. En 2002, la majorité des services de police ont aussi commencé à déclarer les affaires de cette façon. En 2004, le service de police de Vancouver a changé ses procédures de codage pour rapporter les affaires de conduite avec facultés affaiblies afin d'inclure non seulement les affaires classées par mises en accusation mais également les affaires traitées par "d'autres moyens" (i.e. les suspensions routières). Ces changements ont eu pour résultats près de 1 900 affaires de plus rapportées en 2004 comparativement à 2003.
- Comprend les affaires de conduite dangereuse et de conduite pendant une interdiction.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2
Taux d'infractions au Code criminel, Canada, 1962 à 2005¹

Année	Total des infractions au Code criminel ²		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres infractions au Code criminel ³	
	Taux	Variation en pourcentage*	Taux	Variation en pourcentage*	Taux	Variation en pourcentage*	Taux	Variation en pourcentage*
1962	2 771	...	221	...	1 891	...	659	...
1963	3 022	9,0	249	13,0	2 047	8,2	726	10,1
1964	3 245	7,4	284	13,8	2 146	4,9	815	12,3
1965	3 199	-1,4	299	5,4	2 091	-2,6	809	-0,7
1966	3 511	9,8	347	15,9	2 258	8,0	907	12,0
1967	3 850	9,6	381	9,9	2 484	10,0	985	8,7
1968	4 336	12,6	423	11,0	2 826	13,8	1 087	10,3
1969	4 737	9,3	453	7,1	3 120	10,4	1 164	7,1
1970	5 212	10,0	481	6,2	3 515	12,6	1 217	4,6
1971	5 311	1,9	492	2,4	3 649	3,8	1 170	-3,9
1972	5 355	0,8	497	1,0	3 634	-0,4	1 224	4,6
1973	5 773	7,8	524	5,3	3 704	1,9	1 546	26,3
1974	6 388	10,6	553	5,6	4 151	12,1	1 684	8,9
1975	6 852	7,3	585	5,9	4 498	8,4	1 769	5,0
1976	6 984	1,9	584	-0,2	4 533	0,8	1 867	5,6
1977	6 971	-0,2	572	-2,0	4 466	-1,5	1 933	3,5
1978	7 154	2,6	580	1,4	4 579	2,5	1 995	3,2
1979	7 666	7,2	610	5,1	4 903	7,1	2 153	7,9
1980	8 343	8,8	636	4,3	5 444	11,0	2 263	5,1
1981	8 736	4,7	654	2,8	5 759	5,8	2 322	2,6
1982	8 773	0,4	671	2,7	5 840	1,4	2 262	-2,6
1983	8 470	-3,5	679	1,2	5 608	-4,0	2 182	-3,5
1984	8 387	-1,0	701	3,1	5 501	-1,9	2 185	0,1
1985	8 413	0,3	735	4,8	5 451	-0,9	2 227	1,9
1986	8 727	3,7	785	6,9	5 550	1,8	2 392	7,4
1987	8 957	2,6	829	5,7	5 553	0,1	2 575	7,6
1988	8 919	-0,4	868	4,7	5 439	-2,0	2 613	1,5
1989	8 892	-0,3	911	5,0	5 289	-2,7	2 692	3,0
1990	9 485	6,7	973	6,8	5 612	6,1	2 900	7,8
1991	10 342	9,0	1 059	8,9	6 160	9,8	3 122	7,7
1992	10 040	-2,9	1 084	2,3	5 904	-4,2	3 052	-2,3
1993	9 538	-5,0	1 082	-0,2	5 575	-5,6	2 881	-5,6
1994	9 125	-4,3	1 047	-3,2	5 257	-5,7	2 821	-2,1
1995	9 008	-1,3	1 009	-3,7	5 292	0,7	2 707	-4,0
1996	8 932	-0,8	1 002	-0,7	5 274	-0,3	2 656	-1,9
1997	8 475	-5,1	993	-0,9	4 880	-7,5	2 603	-2,0
1998	8 161	-3,7	982	-1,1	4 569	-6,4	2 610	0,3
1999	7 752	-5,0	958	-2,4	4 276	-6,4	2 518	-3,5
2000	7 666	-1,1	984	2,7	4 081	-4,6	2 601	3,3
2001	7 655	-0,1	984	-0,1	4 004	-1,9	2 668	2,6
2002	7 706	0,7	969	-1,5	3 973	-0,8	2 764	3,6
2003	8 144	5,7	965	-0,4	4 121	3,7	3 057	10,6
2004 ^r	8 166	0,3	945	-2,1	3 972	-3,6	3 249	6,3
2005	7 761	-5,0	943	-0,2	3 738	-5,9	3 081	-5,2

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2005, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires de 1962 à 1970, sans ajustement pour le sous-dénombrement net. Populations au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires révisées de 1971 à 1995; estimations intercensitaires définitives de 1996 à 2000; estimations postcensitaires définitives pour 2001 et 2002; estimations postcensitaires mises à jour pour 2003 et 2004; estimations postcensitaires provisoires pour 2005.

2. Exclut les délits de la route.

3. En raison de l'introduction d'une méthode améliorée de collecte de données sur la contrefaçon en 2005, les chiffres pour certains service de police, principalement en Ontario, ont été révisés en 2004. Les comparaisons avec les données des années antérieures doivent donc être faites avec prudence.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3
Certaines affaires d'infractions au Code criminel, le Canada et les provinces et territoires, 2005¹

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man. ²	Sask.	Alb.	C.-B. ³	Yn	T. N.-O.	Nt	Canada
Population en 2005	515 961	138 113	937 889	752 006	7 598 146	12 541 410	1 177 556	994 126	3 256 816	4 254 522	30 988	42 982	29 992	32 270 507
Homicide														
nombre	9	0	20	9	100	218	49	43	109	98	1	0	2	658
taux	1,7	0,0	2,1	1,2	1,3	1,7	4,2	4,3	3,3	2,3	3,2	0,0	6,7	2,0
variation du taux en %*	351,2	...	42,8	28,6	-10,5	15,3	-2,6	10,3	24,7	-14,3	-85,8	-100,0	-50,5	4,5
Voie de fait (niveaux 1, 2, 3)														
nombre	3 759	896	8 770	5 156	39 866	69 991	14 755	16 163	28 567	41 603	857	2 554	1 792	234 729
taux	729	649	935	686	525	558	1 253	1 626	877	978	2 766	5 942	5 975	727
variation du taux en %*	-5,0	-5,5	-5,0	-9,7	1,4	-0,9	0,1	-2,3	-0,1	1,2	-6,7	-3,4	-10,3	-0,7
Agression sexuelle (niveaux 1,2,3)														
nombre	436	89	775	511	4 935	7 801	1 318	1 307	2 246	3 415	56	175	239	23 303
taux	85	64	83	68	65	62	112	131	69	80	181	407	797	72
variation du taux en %*	-7,2	-3,4	-5,8	-14,0	15,1	-0,1	-11,2	1,1	-10,0	1,6	-7,1	-5,2	-16,1	0,2
Vol qualifié														
nombre	149	17	707	246	6 754	9 918	2 007	1 243	2 972	4 619	16	15	6	28 669
taux	29	12	75	33	89	79	170	125	91	109	52	35	20	89
variation du taux en %*	17,6	-34,7	-5,3	0,0	-1,4	6,4	14,1	4,2	4,4	0,5	-30,7	-21,3	196,8	3,3
Total des crimes de violence														
nombre	4 482	1 052	10 675	6 272	56 175	93 788	18 837	19 717	35 693	51 671	957	2 843	2 112	304 274
taux	869	762	1 138	834	739	748	1 600	1 983	1 096	1 214	3 088	6 614	7 042	943
variation du taux en %*	-5,4	-5,3	-5,4	-10,9	2,0	0,3	-0,1	-1,6	-0,4	1,3	-8,5	-3,7	-11,1	-0,2
Introduction par effraction														
nombre	4 198	845	7 298	4 870	65 167	68 349	13 218	14 596	29 037	49 611	497	982	853	259 521
taux	814	612	778	648	858	545	1 122	1 468	892	1 166	1 604	2 285	2 844	804
variation du taux en %*	-6,0	3,2	-6,8	-9,3	-0,6	-9,1	-6,7	-14,0	-8,6	-7,4	-10,8	-8,1	-20,6	-6,8
Vol de véhicules à moteur														
nombre	775	229	2 632	1 440	38 546	39 483	14 200	6 177	21 231	34 800	148	275	164	160 100
taux	150	166	281	191	507	315	1 206	621	652	818	478	640	547	496
variation du taux en %*	-21,0	-10,4	-16,2	-21,0	-2,1	-7,0	-11,5	-17,0	0,7	-9,0	-9,6	-24,1	-31,8	-6,7
Autres vols														
nombre	6 806	3 256	19 228	11 762	113 397	196 871	27 951	28 079	89 144	158 701	1 112	1 335	563	658 205
taux	1 319	2 357	2 050	1 564	1 492	1 570	2 374	2 824	2 737	3 730	3 588	3 106	1 877	2 040
variation du taux en %*	-4,3	-1,2	-5,8	-4,6	-3,1	-4,8	-16,5	-7,9	-2,6	-7,7	-0,2	-12,6	-17,5	-5,6
Total des crimes contre les biens														
nombre	13 078	4 790	34 005	20 476	238 033	352 127	58 815	54 514	158 737	265 246	1 868	2 787	1 666	1 206 142
taux	2 535	3 468	3 626	2 723	3 133	2 808	4 995	5 484	4 874	6 234	6 028	6 484	5 555	3 738
variation du taux en %*	-8,0	-1,4	-7,1	-9,2	-2,3	-5,4	-12,4	-12,0	-3,7	-7,5	-7,2	-12,8	-21,1	-5,9
Contrefaçon de monnaie ⁴														
nombre	137	89	1 096	560	59 019	73 987	657	1 123	6 456	20 124	20	49	6	163 323
taux	27	64	117	74	777	590	56	113	198	473	65	114	20	506
variation du taux en %*	-24,9	-41,9	-25,0	-47,5	-21,4	-10,4	-4,8	-58,8	-57,4	-15,7	17,1	112,4	-25,8	-19,5
Méfait														
nombre	6 572	2 257	14 431	9 163	44 768	87 808	32 268	30 145	54 680	61 727	1 758	5 725	2 653	353 955
taux	1 274	1 634	1 539	1 218	589	700	2 740	3 032	1 679	1 451	5 673	13 320	8 846	1 097
variation du taux en %*	2,6	7,5	5,7	-3,8	-7,5	-5,3	5,2	9,7	4,5	-2,1	3,2	-1,5	-8,3	-0,8
Total des autres infractions au Code criminel														
nombre	13 856	5 187	33 589	24 054	164 119	278 949	60 630	68 123	132 014	191 354	4 116	12 098	6 054	994 143
taux	2 685	3 756	3 581	3 199	2 160	2 224	5 149	6 853	4 053	4 498	13 283	28 147	20 185	3 081
variation du taux en %*	0,3	-4,3	-2,9	-5,1	-9,9	-5,0	-5,6	-1,4	-6,6	-2,3	-3,8	1,1	-7,8	-5,2
Total — Code criminel (sauf les délits de la route)														
nombre	31 416	11 029	78 269	50 802	458 327	724 864	138 282	142 354	326 444	508 271	6 941	17 728	9 832	2 504 559
taux	6 089	7 985	8 345	6 756	6 032	5 780	11 743	14 320	10 023	11 947	22 399	41 245	32 782	7 761
variation du taux en %*	-4,1	-3,2	-5,1	-7,5	-4,7	-4,5	-7,9	-5,8	-4,6	-4,8	-5,4	-2,1	-11,1	-5,0

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations démographiques proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2005, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1er juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2005.

2. Les données sur la criminalité d'avril à décembre 2004 pour Winnipeg sont des estimations (à l'exception des homicides et des vols de véhicules moteur) en raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers.

3. Par suite des enquêtes en cours sur les homicides à Port Coquitlam en Colombie-Britannique, on a dénombré 15 homicides en 2002, 7 homicides en 2003 et 5 homicides en 2004 qui sont survenus au cours d'années précédentes. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.

4. En raison de l'introduction d'une méthode améliorée de collecte de données sur la contrefaçon en 2005, les chiffres pour certains service de police, principalement en Ontario, ont été révisés en 2004. Les comparaisons avec les données des années antérieures doivent donc être faites avec prudence.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4

Taux de certaines infractions au *Code criminel*, selon la région métropolitaine de recensement, 2005^{1,2}

Région métropolitaine de recensement (RMR)	Population ²	Total des infractions au <i>Code criminel</i> (exclut les délits de la route)		Homicide ³		Vol qualifié		Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur	
		Taux	Variation du taux en %*	Nombre	Taux	Taux	Variation du taux en %*	Taux	Variation du taux en %*	Taux	Variation du taux en %*
RMR de 500 000 habitants et plus											
Vancouver ⁴	2 156 509	11 226	-7,1	62	2,9	149	-1,3	1 192	-12,0	990	-13,4
Winnipeg ⁵	698 791	11 153	-8,4	26	3,7	263	14,7	1 070	-4,9	1 712	-11,5
Edmonton	1 024 946	10 529	-7,5	44	4,3	142	1,5	1 025	-8,6	1 059	-4,8
Montréal	3 675 155	7 328	-4,5	48	1,3	147	-1,4	892	1,4	649	0,2
Calgary	1 061 524	7 010	-3,2	26	2,4	103	10,8	777	-5,7	440	-4,6
Ottawa ⁶	876 798	5 842	1,1	11	1,3	88	4,5	630	9,0	317	-0,9
Hamilton	697 239	5 625	-2,4	11	1,6	102	15,8	681	0,1	560	3,7
Toronto ⁷	5 306 911	5 355	-4,0	104	2,0	109	6,8	388	-13,3	306	-6,0
Québec	720 787	4 528	-5,6	5	0,7	64	10,0	785	3,4	260	-2,9
RMR de 100 000 à 500 000 habitants											
Saskatoon	244 826	13 236	-3,6	9	3,7	248	18,5	1 494	-16,9	550	-6,8
Regina	201 435	13 194	-14,6	8	4,0	197	-7,4	1 740	-17,9	1 078	-20,5
Abbotsford ⁸	162 907	12 886	-1,7	4	2,5	106	11,4	1 219	-11,2	1 514	0,3
Victoria	336 030	9 932	-3,0	2	0,6	60	-21,2	804	-13,5	260	-22,7
Halifax	380 844	9 385	-6,6	10	2,6	155	-4,3	916	-4,8	428	-20,9
Thunder Bay	124 262	8 913	-5,9	3	2,4	100	15,3	872	-3,0	292	-13,4
London	471 033	7 473	2,4	14	3,0	72	4,2	727	-0,3	547	-10,1
Saint John	145 363	6 713	-4,9	0	0,0	44	-29,0	522	-23,1	137	1,4
Kingston	154 389	6 672	-5,4	5	3,2	39	-20,1	639	-1,4	189	-19,2
Windsor	333 163	6 594	-13,4	5	1,5	66	-6,1	698	-24,3	339	-25,7
St. John's	181 527	6 492	-3,9	2	1,1	62	22,9	1 087	-5,2	267	-17,4
St. Catharines–Niagara	434 347	6 006	-3,2	14	3,2	67	7,7	729	-0,9	339	-4,1
Grand Sudbury	160 912	5 769	-5,3	2	1,2	53	26,9	804	-5,6	323	-33,9
Gatineau ⁹	284 963	5 622	-5,1	3	1,1	68	16,6	957	2,8	278	-10,8
Kitchener	485 248	5 477	-7,5	7	1,4	63	-21,1	726	-2,9	348	-24,5
Sherbrooke	148 225	5 042	-17,5	0	0,0	42	-13,3	789	-7,8	387	-26,3
Trois-Rivières	145 567	4 823	-1,4	0	0,0	41	-9,7	686	-1,8	451	23,3
Saguenay	147 071	3 723	-9,3	1	0,7	16	-14,3	456	-17,5	292	-13,7

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

1. Veuillez noter qu'il y a normalement plus d'un service de police dans une RMR. Les populations des RMR ont été ajustées de façon à correspondre aux territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue de ce tableau parce que les frontières de la RMR ne correspondent pas à celles du territoire des services de police.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2005, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2005.
3. En raison de petits nombres et de petites populations dans certaines RMR, les taux d'homicides affichent bien souvent de grandes fluctuations d'une année à l'autre. C'est pourquoi le présent tableau ne présente pas les variations en pourcentage.
4. Par suite des enquêtes en cours sur les homicides à Port Coquitlam en Colombie-Britannique, on a dénombré 15 homicides en 2002, 7 homicides en 2003 et 5 homicides en 2004 qui sont survenus au cours d'années précédentes. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.
5. Les données sur la criminalité d'avril à décembre 2004 pour Winnipeg sont des estimations (à l'exception des homicides et des vols de véhicules moteur) en raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers.
6. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.
7. Les données sur l'introduction par effraction, les infractions relatives aux armes, et la violation des conditions de la liberté sous caution pour le Service de police de Toronto en 2005 sont des estimations en raison de nouvelles méthodes de traitement de données adoptées avec l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers. En raison de l'introduction d'une méthode améliorée de collecte de données sur la contrefaçon en 2005, environ 50 000 affaires de contrefaçon ont été ajoutées aux données de Toronto pour 2004. Par conséquent, les comparaisons avec les données des années antérieures doivent donc être faites avec prudence.
8. Les données sur la criminalité de février à avril 2005 pour le service de police d'Abbotsford sont des estimations en raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers. Par conséquent, les comparaisons avec les données des années antérieures doivent être faites avec prudence.
9. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5
Taux de criminalité pour les 30 plus grands services de police, selon le type d'affaire¹, 2005

Service de police	Population ²	Total des infractions au <i>Code criminel</i>		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
		Taux ³	Variation du taux en % [*]	Taux ³	Variation du taux en % [*]	Taux ³	Variation du taux en % [*]	Taux ³	Variation du taux en % [*]
Services de police de la RMR de Toronto⁴									
Service de police de Toronto ⁵	2 607 637	7 310	0,6	1 006	6,4	2 977	0,7	3 327	-1,2
Service régional de Peel	1 148 445	3 293	-7,1	462	0,5	1 913	-10,6	918	-3,0
Service régional de York ⁶	922 487	3 259	-16,6	432	-1,0	1 864	-17,1	963	-21,1
Services de police de la RMR de Montréal⁴									
Service de police de la Communauté urbaine de Montréal	1 873 813	9 726	-4,8	1 065	-0,4	4 486	0,2	4 175	-10,7
Service de police de Longueuil	389 071	6 209	-6,2	726	-5,5	3 719	-2,4	1 764	-13,7
Service de police de Laval	370 368	5 132	-5,3	680	5,0	3 155	-3,8	1 298	-12,9
Services de police de la RMR de Vancouver⁴									
Service de police de Vancouver	584 701	11 719	-11,1	1 249	-0,4	7 587	-10,5	2 883	-16,6
Service de police de Surrey (Gendarmerie royale du Canada [GRC])	393 971	12 650	-8,4	1 386	-3,7	7 391	-8,2	3 872	-10,3
Service de police de Burnaby (GRC)	204 320	12 334	-11,8	1 041	0,3	7 442	-17,9	3 852	-0,6
Service de police de Richmond (GRC)	173 429	9 411	-7,5	622	5,8	4 974	-12,7	3 816	-1,8
Autres grands services de police									
Service de police de Calgary	970 797	6 889	-4,1	822	-0,6	4 300	-2,7	1 767	-8,8
Service de police d'Ottawa	832 550	5 968	1,0	645	-6,8	3 255	1,7	2 068	2,6
Service de police d'Edmonton	718 788	11 711	-9,6	924	0,5	7 435	-0,9	3 352	-26,1
Service de police de Winnipeg ⁷	649 921	11 702	-8,2	1 328	4,9	6 222	-12,4	4 152	-5,1
Service régional de Durham ⁸	575 201	4 916	-11,2	646	0,2	2 324	-8,7	1 945	-17,0
Service de police de la Ville de Québec	530 618	5 054	-5,3	570	9,9	3 214	-1,1	1 271	-19,2
Service régional de Hamilton	519 878	6 287	-1,4	864	-0,4	3 505	-2,6	1 918	0,3
Service régional de Waterloo	485 248	5 441	-7,8	554	-10,5	3 340	-6,4	1 548	-9,7
Service régional de Halton ⁸	443 402	3 588	-7,3	435	3,0	1 880	-4,0	1 274	-14,6
Service régional de Niagara	434 347	5 988	-3,0	562	3,3	3 396	2,2	2 029	-12,0
Service de police de London	359 447	8 420	4,6	795	5,7	4 559	2,1	3 066	8,3
Service de police de Gatineau	245 629	5 938	-4,7	949	1,0	3 294	-6,9	1 695	-3,4
Service de police de Windsor	221 879	8 393	-14,9	837	-5,1	4 593	-18,9	2 963	-10,9
Service régional de Halifax	213 242	12 274	-5,1	1 790	-3,2	6 837	-8,1	3 647	0,1
Service de police de Saskatoon	203 032	15 123	-1,9	1 775	1,9	7 233	-5,6	6 114	1,9
Service de police de Regina	182 459	13 932	-14,9	1 676	-0,1	7 507	-15,6	4 748	-18,1
St. John's (Royal Newfoundland Constabulary)	181 527	6 492	-3,9	833	0,5	3 850	-7,3	1 809	2,2
Service de police du Grand Sudbury	160 912	5 769	-5,3	740	0,9	3 213	-9,6	1 817	0,5
Service de police de Sherbrooke	148 225	5 042	-17,0	569	4,5	2 721	-15,9	1 751	-23,8
Service de la sécurité publique Ville de Saguenay	147 071	3 723	-9,9	443	-11,9	2 005	-12,4	1 274	-4,8

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

1. Les données du présent tableau comprennent toutes les affaires déclarées à l'intérieur du territoire de chaque service de police, incluant les affaires de contrefaçon de monnaie qui peuvent avoir été prises en charge par d'autres services de police.

2. Les estimations de la population desservie par les services de police proviennent des estimations postcensitaires provisoires pour 2005, Division de la démographie, Statistique Canada.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

4. Les services de police figurant sous les services de police des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Toronto, Montréal et Vancouver ne représentent pas tous les services de police dans la RMR.

5. Les données sur l'introduction par effraction, les infractions relatives aux armes, et la violation des conditions de la liberté sous caution pour le Service de police de Toronto en 2005 sont des estimations en raison de nouvelles méthodes de traitement de données adoptées avec l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers. Par conséquent, les comparaisons avec les données des années antérieures doivent être faites avec prudence. En raison de l'introduction d'une méthode améliorée de collecte de données sur la contrefaçon en 2005, environ 50 000 affaires de contrefaçon ont été ajoutées aux données de Toronto pour 2004. Par conséquent, les comparaisons avec les données des années antérieures doivent donc être faites avec prudence.

6. En 2005, le service de police de York a mis en application un nouveau système de gestion de dossiers. Par conséquent, les comparaisons avec les données des années antérieures doivent être faites avec prudence.

7. Les données sur la criminalité de avril à décembre 2004 pour Winnipeg sont des estimations (à l'exception des homicides et des vols de véhicules moteur) en raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers.

8. Il est à noter que 60 % des crimes traités par le service régional de Halton et 35 % des crimes traités par le service régional de Durham sont commis à l'intérieur des frontières de la RMR de Toronto.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6
Infractions relatives aux drogues, le Canada et les provinces et territoires, 2005¹

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T. N.-O.	Nt	Canada
Population en 2005	515 961	138 113	937 889	752 006	7 598 146	12 541 410	1 177 556	994 126	3 256 816	4 254 522	30 988	42 982	29 992	32 270 507
Cannabis														
nombre	652	128	1 562	1 310	13 989	17 736	1 121	1 991	4 689	16 237	60	275	223	59 973
taux	126	93	167	174	184	141	95	200	144	382	194	640	744	186
variation du taux en %*	-5	-41	-25	-37	-13	-7	-37	-17	-10	-11	-34	-3	-12	-12
Héroïne														
nombre	3	1	2	2	95	97	0	3	12	586	1	1	0	803
taux	1	1	0	0	1	1	0	0	0	14	3	2	0	2
variation du taux en %*	50	0	-33	0	5	-26	-100	-50	48	5	0	0	...	0
Cocaïne														
nombre	93	30	198	178	2 172	6 101	348	483	2 667	6 515	20	137	9	18 951
taux	18	22	21	24	29	49	30	49	82	153	65	319	30	59
variation du taux en %*	76	30	-8	-30	-1	24	-28	33	12	6	-59	75	78	11
Autres drogues														
nombre	98	27	252	310	2 923	4 291	453	607	1 042	2 472	15	25	13	12 528
taux	19	20	27	41	38	34	38	61	32	58	48	58	43	39
variation du taux en %*	14	-33	-1	-13	14	-6	-3	21	14	10	7	-20	7	4
Total														
nombre	846	186	2 014	1 800	19 179	28 225	1 922	3 084	8 410	25 810	96	438	245	92 255
taux	164	135	215	239	252	225	163	310	258	607	310	1 019	817	286
variation du taux en %*	3	-33	-21	-33	-8	-2	-30	-6	-2	-5	-38	11	-10	-6

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2005, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1er juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2005.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7

Jeunes auteurs présumés de certaines infractions au *Code criminel*, Canada, 2005

	2004 ^r				2005				Variation du taux en % de 2004 à 2005*
	Nombre inculpé	Nombre de cas classés sans mise en accusation ²	Nombre total	Taux global	Nombre inculpé	Nombre de cas classés sans mise en accusation ²	Nombre total	Taux global	
Homicide	44	0	44	2	65	0	65	3	47
Tentative de meurtre	48	2	50	2	47	9	56	2	11
Total des voies de fait	14 096	16 154	30 250	1 186	14 090	15 327	29 417	1 146	-3
Simples — niveau 1	9 010	14 019	23 029	903	8 874	13 162	22 036	859	-5
Armées — niveau 2	4 674	2 101	6 775	266	4 788	2 119	6 907	269	1
Graves — niveau 3	412	34	446	17	428	46	474	18	6
Autres voies de fait	1 135	329	1 464	57	1 195	269	1 464	57	-1
Total des agressions sexuelles	1 368	1 027	2 395	94	1 237	975	2 212	86	-8
Simples — niveau 1	1 319	1 019	2 338	92	1 205	966	2 171	85	-8
Armées — niveau 2	36	6	42	2	24	9	33	1	-22
Graves — niveau 3	13	2	15	1	8	0	8	0	-47
Autres infractions d'ordre sexuel	127	174	301	12	143	150	293	11	-3
Enlèvement	3	2	5	0	3	8	11	0	119
Total des vols qualifiés	3 055	648	3 703	145	3 299	771	4 070	159	9
Arme à feu	226	21	247	10	264	47	311	12	25
Autre arme	930	125	1 055	41	955	134	1 089	42	3
Aucune arme	1 899	502	2 401	94	2 080	590	2 670	104	11
Total des crimes de violence	19 876	18 336	38 212	1 498	20 079	17 509	37 588	1 465	-2
Total des introductions par effraction	9 783	6 883	16 666	653	8 134	5 517	13 651	532	-19
Résidence	5 573	3 817	9 390	368	4 822	3 225	8 047	314	-15
Établissement commercial	3 400	2 220	5 620	220	2 709	1 773	4 482	175	-21
Autres	810	846	1 656	65	603	519	1 122	44	-33
Vol de véhicules à moteur	4 312	2 155	6 467	253	3 270	1 893	5 163	201	-21
Vol de plus de 5 000 \$	178	173	351	14	214	179	393	15	11
Vol de 5 000 \$ et moins	9 880	30 831	40 711	1 596	9 571	27 763	37 334	1 455	-9
Possession de biens volés	4 764	2 647	7 411	290	4 515	2 558	7 073	276	-5
Fraude	1 218	1 458	2 676	105	1 119	1 298	2 417	94	-10
Total des crimes contre les biens	30 135	44 147	74 282	2 912	26 823	39 208	66 031	2 573	-12
Méfait	5 440	18 456	23 896	937	5 559	18 317	23 876	930	-1
Contrefaçon de monnaie ³	208	254	462	18	151	173	324	13	-30
Violation des conditions de la liberté sous caution	11 348	1 002	12 350	484	10 757	1 045	11 802	460	-5
Fait de troubler la paix	692	6 475	7 167	281	591	7 101	7 692	300	7
Infractions relatives aux armes offensives	1 614	1 827	3 441	135	1 557	1 728	3 285	128	-5
Prostitution	33	36	69	3	40	39	79	3	14
Incendie criminel	487	990	1 477	58	492	956	1 448	56	-3
Autres	7 753	10 589	18 342	719	7 459	9 878	17 337	676	-6
Total des autres infractions au Code criminel	27 575	39 629	67 204	2 634	26 606	39 237	65 843	2 566	-3
Total — Code criminel (sauf les délits de la route)	77 586	102 112	179 698	7 044	73 508	95 954	169 462	6 603	-6

* La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

^r révisé

1. Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2005, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1er juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 2004 et estimations postcensitaires provisoires pour 2005.

2. Une affaire est classée sans mise en accusation lorsque la police a identifié au moins un auteur présumé et qu'il y a suffisamment de preuves pour déposer une accusation en rapport avec l'affaire, mais que le cas de l'auteur présumé est traité d'une au

3. En raison de l'introduction d'une méthode améliorée de collecte de données sur la contrefaçon en 2005, les chiffres pour certains service de police, principalement en Ontario, ont été révisés en 2004. Les comparaisons avec les données des années antérieures doivent donc être faites avec prudence.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8

Jeunes accusés¹ de certaines infractions au *Code criminel*, le Canada et les provinces et territoires, 2005²

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T. N.-O.	Nt	Canada
Population (jeunes de 12 à 17 ans)	39 929	11 909	73 146	57 758	575 350	1 006 334	101 865	90 609	274 281	324 433	2 758	4 295	3 783	2 566 450
Homicide														
nombre	1	0	2	0	12	12	9	11	12	6	0	0	0	65
taux	3	0	3	0	2	1	9	12	4	2	0	0	0	3
variation du taux en %*
Voie de fait (niveaux 1, 2, 3)														
nombre	482	147	1 281	756	4 750	10 834	1 847	2 310	3 323	3 218	104	243	122	29 417
taux	1 207	1 234	1 751	1 309	826	1 077	1 813	2 549	1 212	992	3 771	5 658	3 225	1 146
variation du taux en %*	-6,4	116,2	4,3	9,8	-5,2	-3,9	-9,4	1,2	-3,2	0,4	23,6	-24,5	-46,8	-3,3
Agression sexuelle (niveaux 1,2,3)														
nombre	27	3	63	64	533	894	85	121	200	193	5	15	9	2 212
taux	68	25	86	111	93	89	83	134	73	59	181	349	238	86
variation du taux en %*	-30,7	-69,6	18,0	13,2	-3,1	-2,6	-40,3	-9,3	-18,4	-13,3	2,2	6,6	-54,7	-8,2
Vol qualifié														
nombre	10	0	121	17	582	2 165	236	266	355	309	2	5	2	4 070
taux	25	0	165	29	101	215	232	294	129	95	73	116	53	159
variation du taux en %*	-35,8	-100,0	40,7	-22,1	-1,4	16,4	-3,2	-5,8	12,4	4,5	-59,1	-37,8	101,5	9,3
Total — crimes de violence														
nombre	544	153	1 531	902	6 232	14 566	2 275	2 859	4 075	3 913	116	284	138	37 588
taux	1 362	1 285	2 093	1 562	1 083	1 447	2 233	3 155	1 486	1 206	4 206	6 612	3 648	1 465
variation du taux en %*	-7,5	78,4	6,5	10,6	-5,3	-0,4	-11,4	-0,6	-2,6	0,3	18,6	-20,7	-47,9	-2,2
Introduction par effraction														
nombre	415	68	452	354	2 157	3 839	1 111	1 840	1 534	1 235	70	320	256	13 651
taux	1 039	571	618	613	375	381	1 091	2 031	559	381	2 538	7 451	6 767	532
variation du taux en %*	-21,9	38,0	-27,1	-22,9	-17,1	-14,3	-14,8	-13,6	-32,5	-16,6	13,6	4,4	-35,7	-18,6
Vol de véhicules à moteur														
nombre	89	32	162	114	939	1 348	489	629	762	479	15	67	38	5 163
taux	223	269	221	197	163	134	480	694	278	148	544	1 560	1 004	201
variation du taux en %*	-44,3	62,3	-26,2	-28,2	-4,0	-15,1	-34,6	-32,7	-10,7	-25,9	9,5	-20,7	-50,3	-20,6
Autre vol														
nombre	466	145	1 184	886	5 284	13 996	1 542	2 917	5 701	5 240	98	167	101	37 727
taux	1 167	1 218	1 619	1 534	918	1 391	1 514	3 219	2 079	1 615	3 553	3 888	2 670	1 470
variation du taux en %*	-18,5	-7,5	8,2	12,1	-12,3	-3,5	-26,5	-9,8	-12,3	-8,4	-16,5	-43,9	-14,5	-8,7
Total — crimes contre les biens														
nombre	1 043	265	2 411	1 495	9 240	24 083	3 446	6 038	9 188	7 643	196	579	404	66 031
taux	2 612	2 225	3 296	2 588	1 606	2 393	3 383	6 664	3 350	2 356	7 107	13 481	10 679	2 573
variation du taux en %*	-23,7	3,0	-4,4	-3,6	-12,0	-5,7	-23,5	-14,0	-16,5	-12,4	-6,4	-19,8	-33,0	-11,6
Infractions aux lois de cautionnement														
nombre	175	14	326	124	487	5 120	819	2 158	1 789	670	31	62	27	11 802
taux	438	118	446	215	85	509	804	2 382	652	207	1 124	1 444	714	460
variation du taux en %*	-7,8	136,7	19,5	6,8	4,1	0,8	-21,9	-1,8	-18,6	2,5	32,0	-18,9	-38,2	-5,0
Méfais														
nombre	588	229	1 222	842	2 422	6 162	1 338	3 235	3 972	3 151	175	368	172	23 876
taux	1 473	1 923	1 671	1 458	421	612	1 314	3 570	1 448	971	6 345	8 568	4 547	930
variation du taux en %*	3,6	73,4	7,8	-0,3	-5,4	-3,4	-12,3	21,5	1,3	-8,0	24,2	-8,3	-28,4	-0,7
Total — autres infractions au <i>Code criminel</i>														
nombre	1 242	383	2 839	2 094	6 381	20 029	4 219	7 923	9 960	9 139	410	848	376	65 843
taux	3 111	3 216	3 881	3 625	1 109	1 990	4 142	8 744	3 631	2 817	14 866	19 744	9 939	2 566
variation du taux en %*	-2,6	42,9	7,1	8,9	-7,6	-3,0	-5,8	8,3	-4,7	-4,9	13,6	-7,0	-31,0	-2,6
Total — <i>Code criminel</i> (excluant les délits de la route)														
nombre	2 829	801	6 781	4 491	21 853	58 678	9 940	16 820	23 223	20 695	722	1 711	918	169 462
taux	7 085	6 726	9 271	7 776	3 798	5 831	9 758	18 563	8 467	6 379	26 178	39 837	24 266	6 603
variation du taux en %*	-12,4	31,1	2,6	4,7	-8,9	-3,5	-13,9	-2,3	-9,4	-6,9	8,0	-14,1	-35,0	-6,3

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Jeunes auteurs dont l'affaire a été classée par mise en accusation ou sans mise en accusation.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2005 produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1er juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2005.

3. Les données sur la criminalité de avril à décembre 2004 pour Winnipeg sont des estimations (à l'exception des homicides et des vols de véhicules moteur) en raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Diffusion de Juristat récents

N° 85-002-X au catalogue

2004

Vol. 24, n° 2	Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2002-2003
Vol. 24, n° 3	Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2001-2002
Vol. 24, n° 4	Les crimes motivés par la haine au Canada
Vol. 24, n° 5	Les introductions par effraction au Canada, 2002
Vol. 24, n° 6	Statistiques de la criminalité au Canada, 2003
Vol. 24, n° 7	Services de sécurité privés et services de police publics au Canada, 2001
Vol. 24, n° 8	L'homicide au Canada, 2003
Vol. 24, n° 9	Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2002-2003
Vol. 24, n° 10	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003
Vol. 24, n° 11	Les services aux victimes au Canada, 2002-2003
Vol. 24, n° 12	Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2003-2004

2005

Vol. 25, n° 1	Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence
Vol. 25, n° 2	Le retour aux services correctionnels après la mise en liberté : profil des adultes autochtones et non autochtones sous surveillance correctionnelle en Saskatchewan de 1999-2000 à 2003-2004
Vol. 25, n° 3	Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2003-2004
Vol. 25, n° 4	Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2003-2004
Vol. 25, n° 5	Statistiques de la criminalité au Canada, 2004
Vol. 25, n° 6	L'homicide au Canada, 2004
Vol. 25, n° 7	La victimisation criminelle au Canada, 2004
Vol. 25, n° 8	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2003-2004

2006

Vol. 26, n° 1	Infractions contre l'administration de la justice, 1994-1995 à 2003-2004
Vol. 26, n° 2	Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2003-2004
Vol. 26, n° 3	La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada